

2016

ÉTATS FINANCIERS

GROUPE DES
ASSURANCES DU
CRÉDIT MUTUEL SA

SOMMAIRE

GOUVERNANCE	2		
COMPTES SOCIAUX	4	COMPTES CONSOLIDÉS	19
États financiers	5	Présentation du groupe	20
Notes Annexes aux comptes sociaux	8	Première application des normes IFRS	22
Tableau des filiales et participations	14	Informations relatives aux parties liées	22
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	16	États financiers consolidés	28
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	17	Notes Annexes aux comptes consolidés	34
Résolutions	18	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	86

GACM SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1.118.792.960,50 Euros
RCS STRASBOURG B 352 475 529
Siège social: 34, rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2016

PRÉSIDENT

M. Nicolas THÉRY

VICE – PRÉSIDENT

M. Alain FRADIN

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par M. Jean-Pierre BABEL

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme. Pascale RIBAUT

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric PETITGAND

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par Mme Christine ZANETTI

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc GAUDIN

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Éric CHARPENTIER

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Luc CORTOT

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORMANDIE

représentée par M. Luc CHAMBAUD

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Sylvain BESANCON

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par M. Michel LUCAS

ADÉPI

représentée par M. Éric COTTE

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ILE DE FRANCE

CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par M. Jean - Luc ROBISCHUNG

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ – VIVARAIS

représentée par M. Didier GRIOT

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MEDITERRANÉEN

représentée par M. Christian MARCOT

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ANJOU

représentée par Mme. Isabelle PITTO

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT

M. Daniel BAAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Pierre REICHERT

MEMBRE

Mme. Catherine ALLONAS BARTHE

MEMBRE

M. François MARTIN

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET MAZARS

M. Jean-Brice de TURCKHEIM

Commissaire aux comptes titulaire

CABINET GROSS-HUGEL

M. Claude KARLI

Commissaire aux comptes titulaire

M. Emmanuel CHARNAVEL

Commissaire aux comptes suppléant

Mme. Isabelle LABAT-SCHEER

Commissaire aux comptes suppléant

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS	5	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	14
Bilan	5		
Compte de résultat	6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX	16
Hors-bilan	7	COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	
 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	 8	 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX	 17
Faits marquants	8	COMPTES SUR LES CONVENTIONS	
Principes comptables	8	RÉGLEMENTÉES	
Notes sur le bilan	10	 RÉSOLUTIONS	 18
Notes sur le compte de résultat	13		

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1 Bilan au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2016	Amortissements et provisions dépréciations	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	3 187 951	137 188	3 050 763	3 045 914
Créances rattachées à des participations	141		141	132
Total des immobilisations financières	3 188 092	137 188	3 050 904	3 046 046
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				
Prêts	5 937		5 937	5 937
Total des autres titres immobilisés	5 937	0	5 937	5 937
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 194 029	137 188	3 056 841	3 051 983
CRÉANCES				
Créances Clients et comptes rattachés	9	9	0	0
Etat - Associés	78 677		78 677	54 896
Autres	39		39	39
Total des créances	78 725	9	78 716	54 935
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	226 679		226 679	86 196
Total des valeurs mobilières de placement	226 679	0	226 679	86 196
DISPONIBILITÉS	73		73	945
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6		6	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	305 482	9	305 474	142 077
TOTAL ACTIF	3 499 511	137 197	3 362 314	3 194 059

(en milliers d'euros)	Montant net 31/12/2016	Montant net 31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé 1 118 793 K€)	1 118 793	1 118 793
Prime d'apport	1 005 491	1 005 491
Réserve légale	111 879	111 879
Réserve diverse	1 770	1 770
Report à nouveau	614 356	474 858
Résultat de l'exercice	397 164	392 129
Total des capitaux propres	3 249 453	3 104 920
DETTES		
Dettes fiscales et associés	79 837	56 243
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 500	32 500
Créditeurs divers	523	396
Total des dettes	112 861	89 139
TOTAL PASSIF	3 362 314	3 194 059

1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2016

DEBIT

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
CHARGES D'EXPLOITATION		
Services extérieurs	19	4
Autres services extérieurs	260	271
Impôts, taxes et versements assimilés	1	1
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	280	276
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		186
Différences négatives de change	18	670
Total des charges financières	18	856
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		2
Sur opérations en capital	18 309	235 507
Total des charges exceptionnelles	18 309	235 509
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 934	2 137
TOTAL DES CHARGES	20 540	238 779
Bénéfice	397 164	392 129
TOTAL GÉNÉRAL	417 704	630 907

CREDIT

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres produits	23	23
Total des produits d'exploitation	23	23
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS		
Reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles		
Total des reprises sur provisions et amortissements	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	398 919	392 799
Intérêts sur dettes subordonnées	279	276
Revenus des prêts	42	260
Autres produits et intérêts assimilés		2
Gains de change	576	1 409
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		22 001
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	78	110
Total des produits financiers	399 893	416 857
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	17 787	214 027
Total des produits exceptionnels	17 787	214 027
TOTAL DES PRODUITS	417 704	630 907
TOTAL GÉNÉRAL	417 704	630 907

1.3 Hors-bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
1. Engagements reçus	2 000	10 000
Facilités de caisse à court terme accordées BECM	2 000	10 000
2. Engagements donnés	0	0
Autre engagement donné GIE		

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.1 Faits marquants

2.1.1 Fusion-absorption de SÉRÉNIS Vie SA

La fusion-absorption de SÉRÉNIS Vie SA par ACM Vie SA a été agréée par l'ACPR le 21 novembre 2016 levant ainsi la dernière condition suspensive. La disparition de SÉRÉNIS Vie SA prend effet à la date de publication au JO de cet avis, le 3 décembre 2016. Fiscalement et comptablement, la fusion est à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. Contractuellement, les contrats souscrits auprès de SÉRÉNIS Vie SA sont automatiquement transférés auprès d'ACM Vie SA.

Cette fusion s'accompagne d'une augmentation du capital d'ACM Vie SA qui passe ainsi de 646 318 240 euros à 671 178 432 euros.

S'agissant de deux sociétés intégrées globalement, les effets de cette fusion sont neutralisés dans les comptes consolidés.

2.1.2 Participations croisées entre le GACM et NEA

Le 27 juillet 2016, la BNB (Banque Nationale de Belgique) a donné son agrément pour l'opération des participations croisées entre le GACM et NEA (Nord Europe Assurances). Désormais, le GACM détient 49 % de NELB (North Europe Life Belgium), et NEA entre dans le capital de Partners Assurances à hauteur de 49 %.

Le capital de la société NELB est constitué de 28 034 258 actions et s'élève à 5 081 817 euros et celui de la société Partners Assurances est constitué de 783 527 actions et s'élève à 7 835 270 euros.

2.1.3 Absorption d'Atlantis, Compañía de seguros y reaseguros par AMGEN Seguros Generales

La DGSFP (Dirección General de Seguros y Fondos de Pensiones) a donné son agrément le 27 décembre 2016 à l'opération d'absorption d'Atlantis, Compañía de seguros y reaseguros, Sociedad Anónima par AMGEN Seguros Generales, Compañía de seguros y reaseguros, Sociedad Anónima.

2.1.4 RMA : changement de dénomination

La compagnie d'assurance RMA Watanya a changé de dénomination sociale pour devenir RMA (Royale Marocaine d'Assurances).

2.1.5 Dividendes des participations

À fin 2016, le GACM SA a comptabilisé 371,0 millions d'euros au titre des dividendes reçus de ses filiales françaises (362,9 millions d'euros en 2015).

Le GACM SA a également perçu 28,2 millions d'euros de dividendes de ses participations étrangères en 2016 (30,1 millions d'euros en 2015).

2.2 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés et présentés conformément aux normes comptables françaises, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables et en présumant de la continuité de l'exercice.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.2.1 Comptes de bilan

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont immobilisés à hauteur du prix d'acquisition.

Postérieurement à la date d'acquisition, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.

Ces dépréciations sont le résultat de révisions prudentes des perspectives de résultats futurs de ces filiales. Elles tiennent compte notamment des incertitudes sur l'environnement économique dans la zone euro et des possibles impacts sur l'activité d'assurance dans les pays concernés.

Titres immobilisés de l'activité du portefeuille

A toute autre date que leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P.) sont évalués titre par titre à une valeur qui tient

compte des perspectives d'évolution générale de l'entité dont les titres sont détenus et qui soit fondée, notamment, sur la valeur de marché.

Le GACM ne possède pas de titres immobilisés de l'activité de portefeuille à fin 2016.

Autres titres immobilisés

La valeur actuelle des titres immobilisés, autres que les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P.) est estimée, pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation.

Le GACM ne possède pas de titres relevant de la catégorie « autres titres immobilisés » à fin 2016.

2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 État de l'actif immobilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2016
ACM IARD SA	596 250			596 250
SERENIS ASSURANCES SA	37 818			37 818
ACM NORD IARD SA	24 492			24 492
SERENIS VIE SA	99 673	-99 673		0
ACM VIE SA	1 538 765	99 673		1 638 438
ACM SERVICES SA	7 000			7 000
PROCOURTAGE SAS	762			762
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	30			30
IMMOBILIERE ACM SASU	300			300
EURO TVA SAS	577			577
FONCIERE MASSENA SA	13 775			13 775
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (NELB) (Belgique) SA		17 787		17 787
ICM LIFE SA	24 993			24 993
ASTREE SA (Tunisie)	9 110			9 110
RMA (Maroc)	220 872			220 872
PARTNERS ASSURANCE SA (Belgique)	37 365		18 309	19 056
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	81			81
ACM RE SA (Luxembourg)	65 000			65 000
GACM ESPANA (Espagne)	268 510			268 510
LA PERSONNELLE, cie d'ass. du Canada	17 911			17 911
LA PERSONNELLE, Assurances générales	11 864	2 534		14 397
CERTIS Direct, cie d'assurance ltée	6 996			6 996
DESJARDINS Assurances Générales, inc	40 093	4 174		44 267
CERTAS, cie d'assurances Auto et Habitation	66 026		1 913	64 113
DESJARDINS Services d'assurances Générales, inc	0			0
Sous-total actions ordinaires	3 088 262	24 495	20 222	3 092 535
LA PERSONNELLE, cie d'assurance du Canada	10 503			10 503
LA PERSONNELLE, Assurances générales	3 315			3 315
CERTIS Direct, cie d'assurance ltée	5 560			5 560
DESJARDINS Assurances Générales, inc	12 703			12 703
CERTAS, cie d'assurances Auto et Habitation	53 960			53 960
Sous-total actions privilégiées	86 041	0	0	86 041
LA PERSONNELLE, cie d'assurance du Canada	1 078	71		1 149
LA PERSONNELLE, Assurances générales	337	22		359
CERTIS Direct, cie d'assurance ltée	569	37		606
DESJARDINS Assurances Générales, inc	1 297	85		1 381
CERTAS, cie d'assurances Auto et Habitation	5 517	361		5 878
Intérêts courus sur titres subordonnés	132	141	132	141
Sous-total titres subordonnés	8 931	716	132	9 515
Total immobilisations financières	3 183 233	25 212	20 354	3 188 091
Prêts	5 934			5 934
Intérêts courus sur prêts	3			3
Total prêts	5 937	0	0	5 937
Total actif immobilisé	3 189 170	25 212	20 354	3 194 028

2.3.2 État des provisions

(en milliers d'euros)	Provisions 01/01/2016	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions 31/12/2016
Provision participation RMA	137 188			137 188
Sous-total	137 188	0	0	137 188
Clients douteux	9			9
Total des provisions pour dépréciations	137 197	0	0	137 197

Cette provision tient compte des perspectives de résultats futurs de la filiale. Elle intègre les incertitudes sur l'environnement économique et les possibles impacts sur l'activité d'assurance dans le pays.

2.3.3 Tableau des échéances des créances et dettes

État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2016	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	9		9
Etat - Impôt sur les sociétés	78 677	78 677	
<u>Débiteurs divers :</u>			
- charges à récupérer	17		17
- solde charges locatives	9		9
- appels de fonds versés	13		13
Total	78 725	78 677	48

État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2016	A 1 an au plus	A plus d'un an
Etat - Impôt sur les sociétés	79 837	79 837	
TVA			
Versement à effectuer ACM RE	32 500		32 500
<u>Autres dettes :</u>			
- clients créditeurs	8		8
- avances locataires	219		219
- charges à payer	151	151	
- divers	4		4
- produits perçus d'avance	141	141	
Total	112 861	80 129	32 732

2.3.4 Les valeurs mobilières de placement

Le total général de ce poste s'élève à 226 679 milliers d'euros.

2.3.5 Le capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2016 de 72 180 191 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Aucune action n'est détenue par la société elle-même, par une de ses filiales ou par une personne agissant en son nom mais pour le compte de ces sociétés.

2.3.6 Les engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2,0 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire accordé par la banque.

2.4 Notes sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice, soit 397 164 milliers d'euros, se décompose ainsi :

• Autres produits	23
• Reprise sur provisions d'exploitation	
• Charges d'exploitation	-280
• Produits financiers :	
- compte-courant associés	
- de participation	398 919
- Intérêts sur dettes subordonnées	279
- Revenus des prêts	42
- Gains de change	576
• Produits nets sur cessions de VMP	78
• Provisions des titres de participation	
- reprises	
- dotations	
• Autres charges financières	-18
• Cession d'éléments d'actifs	
- produits des cessions	17 787
- valeurs comptables des éléments cédés	-18 309
• Autres produits exceptionnels	
• Autres charges exceptionnelles	
• Impôt sur les sociétés	-1 934

2.5 Autres informations

La société n'emploie aucun salarié et ne rémunère aucun de ses administrateurs.

Le rapport de gestion du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est tenu à la disposition du public au siège de la société : 34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg.

Le GACM est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA
- ACM VIE SA
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA
- ACM SERVICES SA
- PROCOURTAGE SA
- FONCIÈRE MASSENA SA

3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	Montants exprimés en	Capital	Capitaux propres autres que le capital
ACM IARD SA	milliers de €	194 536	1 599 746
ACM SERVICES SA	milliers de €	7 000	3 025
ACM VIE SA	milliers de €	671 178	3 592 639
ASSURANCES CRÉDIT MUTUEL NORD IARD SA	milliers de €	44 773	26 898
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	milliers de €	16 422	32 506
GACM ESPAÑA SA (Espagne)	milliers de €	268 510	-3 060
ACM RÉ SA (Luxembourg)	milliers de €	65 000	
PARTNERS ASSURANCES SA (Belgique)	milliers de €	7 835	20 879
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM SA (Belgique)	milliers de €	5 082	33 348
EURO TVS SAS	milliers de €	2 238 *	26 883 *
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS.	milliers de €	320	3 818
ICM LIFE SA (Luxembourg)	milliers de €	14 717	17 680
PROCOURTAGE SAS	milliers de €	800	4 402
IMMOBILIÈRE ACM SASU	milliers de €	300	39
FONCIÈRE MASSENA SA	milliers de €	91 431	416 966
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions privilégiées	millions de CAD	130	314
LA PERSONNELLE, Assurances générales inc. (Canada) - Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Assurances générales inc. (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	120	34
CERTAS DIRECT, cie ass ltée (Canada) - Actions ordinaires CERTAS DIRECT, cie ass ltée (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	136	45
CERTAS, Cie d'assurance Auto et Habitation (Canada) - Actions ordinaires CERTAS, Cie d'assurance Auto et Habitation (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	1 258	177
DESJARDINS, Assurances générales inc. (Canada) - Actions ordinaires DESJARDINS, Assurances générales inc. (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	146	381
DESJARDINS, Services d'assurances générales, inc. (Canada)	millions de CAD	-	23 *
ASTREE SA (Tunisie)	milliers de TND	20 000	76 600
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	milliers de MAD	10 000 *	3 209 *
RMA (Royale Marocaine d'Assurance) (Maroc)	milliers de MAD	1 796 171 *	3 668 114 *

* chiffres 2015

Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (2016)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (2016)	Dividendes encaissés par le GACM au cours de l'exercice 2016
96,40%	596 250	596 250	néant	néant	2 689 598	187 536	234 423
99,99%	7 000	7 000	néant	néant	2 371	1 079	
99,99%	1 638 438	1 638 438	néant	néant	6 971 855	423 199	120 849
49,00%	24 492	24 492	néant	néant	153 985	16 402	9 210
99,51%	37 818	37 818	néant	néant	114 426	384	
100,00%	268 510	268 510	5 934	néant		-2 509	
100,00%	65 000	65 000	néant	néant	19 721		
51,00%	19 056	19 056	néant	néant	52 397	398	
49,00%	17 787	17 787	néant	néant	53 906	3 974	
2,13%	577	577	néant	néant	32 654 *	1 975 *	
10,00%	30	30	néant	néant	10 960	241	
99,99%	24 993	24 993	néant	néant	3 727	805	4 987
100,00%	762	762	néant	néant	5 710	1 630	6 000
100,00%	300	300	néant	néant		-1	
2,32%	13 775	13 775	néant	néant	60 078	23 425	487
10,00%	24 775 14 770	24 775 14 770	1 630	néant	1 080	55	1 1
10,00%	20 680 4 662	20 680 4 662	510	néant	520	2	
10,00%	9 950 7 819	9 950 7 819	860	néant	513	21	
10,00%	90 150 75 885	90 150 75 885	8 340	néant	1 912	107	6 3
10,00%	63 900 17 864	63 900 17 864	1 960	néant	1 275	35	1 1
10,00%			néant	néant		33 *	4
30,00%	14 640	14 640	néant	néant	131 025	13 761	2 400
9,00%	900	900	néant	néant	205 836 *	295 *	
22,02%	2 450 155	988 195	néant	néant	5 547 629 *	571 980 *	104 237

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « 2.2.1 Principes Comptable – Comptes de bilan », complété par le paragraphe « 2.3.1 État de l'actif immobilisé » et le paragraphe « 2.3.2 État des provisions » du paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe expose la méthode retenue par votre société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.
- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg et Paris,
le 15 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes,

Cabinet Gross-Hugel S.A.
Claude Karli

Mazars
Antoine Esquieu
Jean-Brice de Turckheim

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Strasbourg et Paris,
le 15 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes,

Cabinet Gross-Hugel S.A.
Claude Karli

Mazars
Antoine Esquieu
Jean-Brice de Turckheim

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire et le rapport sur la gestion du Groupe, le rapport du Conseil de surveillance, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce, et après avoir pris connaissance des comptes et du bilan se rapportant à l'exercice 2016 :

- approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2016 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 397 163 951,39 euros et le report à nouveau de l'exercice précédent s'élevant à 614 355 998,29 euros, soit un montant total de 1 011 519 949,68 euros comme suit :

- dividendes	252 630 668,50 euros
- report à nouveau	758 889 281,18 euros

En conséquence, l'assemblée générale fixe le dividende à 3,50 euros par action.

L'assemblée générale prend acte du montant des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents :

Pour 2013 : 3,40 euros par action

Pour 2014 : 3,40 euros par action

Pour 2015 : 3,50 euros par action

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la nomination de Monsieur Nicolas THÉRY en qualité de membre du Conseil de surveillance, coopté par le Conseil de surveillance du 27 juillet 2016, en remplacement de Monsieur Alain DELSERIEYS, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet KPMG SA à Directoire, domicilié Tour Eqho, 2 avenue Gambetta 92066 Paris la Défense, immatriculé au RCS de Nanterre, sous le numéro 775 726 417, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022, en remplacement du Cabinet MAZARS SA, Commissaire aux comptes titulaire, dont le mandat est arrivé à échéance.

Le cabinet KPMG a fait connaître par avance à la Société qu'il acceptera sa nomination.

Cinquième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie de procès-verbal de la présente assemblée générale à effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

COMPTES CONSOLIDÉS

1. PRÉSENTATION DU GROUPE	20	4. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	28
Actionnariat	20	Bilan actif	28
Organigramme du groupe	21	Bilan passif	29
		Compte de résultat consolidé	30
2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	22	Résultat net et autres éléments du résultat global	31
Relations avec le groupe Crédit Mutuel-CM11	22	Tableau de variation des capitaux propres	32
Relations entre les sociétés consolidées du groupe	22	Tableau des flux de trésorerie	33
Relations avec les principaux dirigeants	22		
		5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	34
3. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS	22		
Contexte du passage aux normes IFRS	22		
Principaux impacts de la transition aux IFRS	23		
Impact de la transition aux IFRS sur les capitaux propres 2015	24		
Impact de la transition aux IFRS sur le résultat 2015	25		
Bilan IFRS d'ouverture	26		

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA), a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger, et n'a pas d'activité opérationnelle propre.

Le GACM SA est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le GACM SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 118 792 960,50 euros.

Son siège social se situe 34, rue du Wacken – 67906 Strasbourg Cedex 9.

1.1 Actionnariat

Le capital du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est constitué de 72 180 191 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

en euros

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOCIAL	
1 Banque Fédérative du Crédit Mutuel	590 778 966,00	52,81%
2 ADEPI	229 588 666,00	20,52%
3 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	91 767 734,50	8,20%
4 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 570,50	6,00%
5 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	35 764 886,00	3,20%
6 Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 778,50	2,08%
7 Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 441,50	1,64%
8 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297,00	1,28%
9 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983,00	0,77%
10 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 646,50	0,76%
11 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357,00	0,69%
12 Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 445,50	0,62%
13 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027,00	0,60%
14 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	4 703 506,00	0,42%
15 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	4 570 609,00	0,41%
16 Autres actionnaires y compris personnes physiques	46,50	0,00%
	1 118 792 960,50	100,00%

1.2 Organigramme du groupe



* entreprises combinées

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au GACM SA sont les sociétés du groupe GACM SA ainsi que les principaux dirigeants du groupe GACM SA.

2.1 Relations avec le groupe Crédit Mutuel-CM11

Le financement du GACM SA est effectué très majoritairement par le groupe Crédit Mutuel-CM11.

Au 31 décembre 2016, le GACM SA n'a émis aucune dette hybride de type titre subordonné remboursable (TSR) ou titre subordonné à durée indéterminée (TSDI).

Dans son portefeuille de placements, le groupe GACM SA détient des titres émis par le groupe Crédit Mutuel-CM11 pour 7 588 449 K€, dont 1 083 947 K€ d'actifs en représentation des contrats en unités de compte.

Dans le cadre de l'activité de bancassurance, le GACM SA délègue certaines fonctions à d'autres entités du groupe Crédit Mutuel-CM11. Notamment, la commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

De la même façon, les engagements de retraite du groupe Crédit Mutuel-CM11 font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès des sociétés d'assurance-vie du GACM SA.

Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes.

2.2 Relations entre les sociétés consolidées du groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe GACM SA est présentée dans la note « 5.12 Périmètre ».

Les transactions réalisées entre les entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

2.3 Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le GACM SA et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

3. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

3.1 Contexte du passage aux normes IFRS

Le GACM SA publie historiquement les comptes consolidés du groupe en normes françaises (Règlement 2000-05 du CRC).

À compter de l'exercice 2005, et pour les sociétés ne faisant pas appel public à l'épargne, la publication en normes IFRS constitue une option et non une obligation (article L. 233-24 du Code de Commerce).

La holding GACM SA ne faisant historiquement pas appel public à l'épargne, la publication des comptes consolidés du groupe en normes IFRS constitue donc une option.

Pour les exercices 2005 à 2015, le GACM SA avait décidé de maintenir la publication de ses comptes consolidés selon le référentiel de consolidation en normes françaises.

En 2015, le GACM SA a opté pour la publication de ses premiers comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2016. Cette décision a été mentionnée dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés du GACM SA arrêtés au 31 décembre 2015.

Ce changement de référentiel pour la publication des comptes consolidés du groupe intervient dans le prolongement de la transposition au 1^{er} janvier 2016 de la Directive Solvabilité II.

En effet, ce référentiel ne fait plus référence aux fonds propres consolidés en normes françaises.

Par ailleurs, étant donné qu'il se réfère largement au référentiel IFRS notamment pour la valorisation des actifs, la lecture comparative des états financiers consolidés en normes IFRS en lien avec celle du bilan et des fonds propres prudentiels Solvabilité II sera facilitée.

Pour préparer sa transition aux IFRS, le GACM SA a suivi les principes de première application des IFRS définis par la norme IFRS 1.

Ces dernières imposent à tout nouvel adoptant de présenter les informations suivantes :

- Une explication du passage des capitaux propres de l'ancien référentiel utilisé vers les IFRS (au 01/01/2015 et au 31/12/2015) ;
- Une explication du passage du résultat de l'ancien référentiel utilisé vers les IFRS en 2015 ;
- Un bilan à la date de transition (au 01/01/2015 et au 31/12/2015).

Les normes IFRS en vigueur ont été appliquées de manière rétrospective.

3.2 Principaux impacts de la transition aux IFRS

Instruments financiers

La réévaluation des instruments financiers suite à l'application des normes IAS 39 et IFRS 4 s'élève à 1 283 605 K€ net de participation aux bénéfices et d'impôt différé sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2015 et à 1 190 462 K€ net de participation aux bénéfices et d'impôt différé au 31 décembre 2015.

Participation aux bénéfices sur la réserve de capitalisation

Dans le référentiel de consolidation français, le Règlement CRC 2000-05 stipule que la réserve de capitalisation est retraitée en réserves consolidées.

La norme IFRS 4 prévoit de cristalliser les pratiques retenues en consolidation selon les réglementations nationales, sous réserve du respect des grands principes de consolidation et notamment le principe d'homogénéité des principes comptables.

Or, suite à la transposition de Solvabilité II en droit français, le GACM SA a estimé que la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée passive rendrait ses comptes plus pertinents.

L'impact négatif sur les fonds propres IFRS de 394 122 K€ à l'ouverture 2015 puis 398 435 K€ fin 2015 représente environ 95 % du solde de la réserve de capitalisation sur les portefeuilles en représentation des contrats participatifs.

L'impact négatif sur le résultat IFRS 2015 de la constatation de ces participations aux bénéfices différées passives sur le retraitement de la réserve de capitalisation s'élève à 4 313 K€ net d'impôt différé. La stabilité du résultat suite à ce retraitement s'explique par l'absence d'opérations de cession significatives sur les obligations sur l'exercice 2015.

Retraitement des écarts d'acquisition

Conformément aux principes comptables français, le GACM SA amortissait ses écarts d'acquisition de manière linéaire sauf en cas d'amortissement exceptionnel à constater suite à l'apparition d'un indice de perte de valeur durable.

En revanche, la norme IAS 36 révisée supprime l'amortissement des écarts d'acquisition et a instauré l'obligation d'effectuer des tests de dépréciation du goodwill.

IFRIC 21

L'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes est applicable aux exercices ouverts à partir du 17 juin 2014.

L'application d'IFRIC 21 a pour effet de modifier le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes.

Le GACM SA a appliqué cette interprétation au titre de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) à partir de son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 et n'a pas opté pour l'application anticipée.

La C3S est assise sur le chiffre d'affaires de l'année N et, en conséquence, le GACM SA comptabilise un passif au 31 décembre de l'année N dans ses comptes sociaux. Cette taxe n'est cependant exigible que si l'entité est en activité au 1^{er} janvier N+1.

Ainsi, selon IFRIC 21, la réalisation du chiffre d'affaires au cours de l'exercice N est une condition nécessaire à la comptabilisation d'une dette mais pas suffisante. La dette ne peut être comptabilisée que lorsque toutes les conditions requises à la survenance du fait générateur sont réunies, à savoir l'existence d'un chiffre d'affaires en N et la génération de produits dès le 1^{er} janvier N+1.

En conséquence, l'enregistrement du passif lié à la C3S est décalé sur l'exercice N+1.

Écarts actuariels sur les engagements de retraite

Le GACM SA utilisait la méthode des unités de crédits projetées pour le calcul de ses engagements de retraite en normes CRC. C'est également la méthode préconisée par la norme IAS 19.

Cependant, en normes françaises, la recommandation ANC 2013-02 prescrit de comptabiliser les écarts actuariels en résultat. À l'inverse, le référentiel IFRS impose la comptabilisation des écarts actuariels en capitaux propres (autres éléments du résultat global).

Écarts de conversion

La réévaluation des écarts de conversion est due aux retraitements IFRS, notamment la réévaluation des actifs au titre d'IAS 39, passés sur les résultats et les capitaux propres des filiales étrangères situées hors zone euro (Astree et RMA).

Elle n'est pas due à une différence de méthode entre le référentiel français et IFRS mais à une différence d'assiette.

Autres retraitements

Cette rubrique recouvre un certain nombre de retraitements dont l'impact individuel est jugé peu significatif.

Modification de périmètre

L'impact sur les capitaux propres d'ouverture et de clôture 2015 correspond essentiellement à la déconsolidation de deux sociétés immobilières (SCI Eurosic Cotentin et

Immobilière ACM SA) dont le poids relatif au total bilan consolidé a été jugé peu significatif.

Le reclassement des intérêts minoritaires vers les capitaux propres groupe s'explique par l'intégration des capitaux propres des mutuelles ACM Vie SAM et MTRL « Mutuelle de la Région Lyonnaise » au groupe contrairement à la présentation en intérêts minoritaires que préconisaient les normes françaises.

3.3 Impact de la transition aux IFRS sur les capitaux propres 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres 01/01/2015	Résultat groupe	Autres variations groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres 31/12/2015
Référentiel français	7 652 073	671 889	-257 103	15 420	8 082 279
Retraitements IFRS	918 394	53 782	-89 109	-40 846	842 221
Normes IFRS	8 570 467	725 671	-346 212	-25 426	8 924 500

L'application rétrospective des normes IFRS au 1^{er} janvier 2015 donne lieu à une réévaluation des capitaux propres qui se décompose de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Retraitement des capitaux propres 01/01/2015	Retraitement du résultat groupe	Retraitement des autres variations groupe	Retraitement des intérêts minoritaires	Retraitement des capitaux propres 31/12/2015
Instruments financiers (IAS39 - IFRS4)	1 283 605	15 660	-104 707	-4 096	1 190 462
Retraitements sur la participation au bénéfice sur la réserve de capitalisation	-394 122	-4 313			-398 435
Retraitement des écarts d'acquisition (IFRS 3)	51 428	6 803	4 311		62 542
Retraitements liés aux taxes (IFRIC 21)		735	12 566	87	13 388
Écarts actuariels sur les engagements de retraite (IAS19)		-943	943		
Écarts de conversion (IAS 21)	-416	25	1 155		764
Autres retraitements	-22 070	-781	-3 596	-267	-26 714
Modification de périmètre	-31	36 596	219	-36 570	214
Total retraitements IFRS	918 394	53 782	-89 109	-40 846	842 221

3.4 Impact de la transition aux IFRS sur le résultat 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015
Résultat net référentiel français part du groupe	671 889
Retraitements liés aux placements financiers (IAS 39)	31 005
Retraitements liés aux contrats d'assurance (IFRS 4)	-15 519
Retraitements liés à la participation différée sur la réserve de capitalisation	-4 313
Retraitements des écarts d'acquisition (IFRS 3)	6 803
Retraitements liés aux taxes (IFRIC 21)	747
Retraitements liés aux engagements de retraite (IAS 19)	-943
Autres retraitements	-713
Modification de périmètre *	36 594
Incidence des intérêts minoritaires sur les retraitements	121
Total des retraitements IFRS	53 782
Résultat net normes IFRS part du groupe	725 671
Résultat net normes IFRS part des minoritaires	10 091
Résultat net normes IFRS	735 762

*La modification de périmètre correspond à l'intégration des mutuelles ACM VIE SAM et MTRL « Mutuelle de la Région Lyonnaise » au groupe.

3.5 Bilan IFRS d'ouverture

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le GACM SA présente ses états financiers conformément aux préconisations de la recommandation ANC 2013-05 du 7 novembre 2013.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	01/01/2015
Écart d'acquisition	136 808	102 739
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	18 804	22 909
Autres immobilisations incorporelles	14 822	12 272
ACTIFS INCORPORELS	170 435	137 921
Immobilier de placement	1 626 065	1 659 915
Immobilier de placement en UC		
Placements financiers - Actions	14 742 419	15 500 156
Placements financiers - Immobilier	185 651	186 292
Placements financiers - Obligations	78 560 916	74 596 696
Placements financiers - Prêts et dépôts	1 544 198	656 905
Placements financiers en UC	6 959 501	6 342 736
Instrumentés dérivés et dérivés incorporés séparés	6 858	850
Autres placements		
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	103 625 608	98 943 550
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	648 947	504 605
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	138 781	158 718
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	296 548	263 674
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	108 181	108 944
Frais d'acquisitions reportés	102 786	89 602
Participation aux bénéfices différée active		
Impôts différés actifs	412 020	392 992
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	207 561	194 536
Créances nées des opérations de cession en réassurance	5 656	3 604
Créances d'impôt exigible	8 104	24 284
Autres créances	223 205	190 682
AUTRES ACTIFS	1 067 513	1 004 644
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS	0	0
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	84 364	43 473
TOTAL ACTIF	106 032 195	101 056 584

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	01/01/2015
Capital	1 118 793	1 118 793
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 005 491	1 005 491
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 153 338	1 255 760
Résultats cumulés	4 829 984	4 405 723
Résultat net consolidé de l'exercice	725 671	668 052
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	8 833 277	8 453 818
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12 675	16 644
Résultats cumulés hors groupe	68 457	89 115
Résultat net hors groupe	10 091	10 890
INTÉRÊTS MINORITAIRES	91 223	116 649
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	8 924 500	8 570 467
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	51 447	60 281
Dettes subordonnées		
Dettes de financement représentées par des titres		
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1 571	4 008
Autres dettes de financement	6 345 675	5 230 394
DETTES DE FINANCEMENT	6 347 246	5 234 402
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	3 030 144	2 679 618
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC		
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	3 030 144	2 679 618
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	71 910 042	68 691 637
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	6 953 425	6 334 288
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	78 863 467	75 025 925
Instruments dérivés séparés sur contrats		
Participation aux bénéfices différée passive	7 352 344	8 050 322
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	89 245 955	85 755 866
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE	0	0
Impôts différés passifs	668 668	818 448
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		
Dettes d'exploitation représentées par des titres		
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	67 391	85 454
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	191 792	178 327
Dettes d'impôt exigible	70 776	38 843
Instruments dérivés passifs	3 910	3 910
Comptes courants créditeurs	104 842	45 034
Autres dettes	355 668	265 552
AUTRES PASSIFS	1 463 048	1 435 569
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0
TOTAL PASSIF	106 032 195	101 056 584

4. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1 Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Écart d'acquisition	5.7.1	136 808	136 808
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	5.7.2	15 410	18 804
Autres immobilisations incorporelles	5.7.2	15 406	14 822
ACTIFS INCORPORELS		167 625	170 435
Immobilier de placement	5.7.3	1 635 728	1 626 065
Immobilier de placement en UC			
Placements financiers - Actions	5.7.5	17 236 524	14 742 419
Placements financiers - immobilier	5.7.5	1 053 607	185 651
Placements financiers - Obligations	5.7.5	79 475 155	78 560 916
Placements financiers - Prêts et dépôts	5.7.5	1 981 239	1 544 198
Placements financiers en UC	5.7.5	7 756 453	6 959 501
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	5.7.13	3 143	6 858
Autres placements			
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	5.7.3 à 5.7.13	109 141 849	103 625 608
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS		707 752	648 947
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	5.7.14	179 051	138 781
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	5.7.15	319 541	296 548
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	5.7.16	113 079	108 181
Frais d'acquisitions reportés	5.7.17	112 356	102 786
Participation aux bénéfices différée active	5.7.29		
Impôts différés actifs	5.7.18	443 153	412 020
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	5.7.19	250 703	207 561
Créances nées des opérations de cession en réassurance	5.7.20	4 652	5 656
Créances d'impôt exigible	5.7.18	90 249	8 104
Autres créances	5.7.21	286 433	223 205
AUTRES ACTIFS		1 300 624	1 067 513
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS		0	0
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		109 753	84 364
TOTAL ACTIF		111 926 196	106 032 195

4.2 Bilan passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital		1 118 793	1 118 793
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 005 491	1 005 491
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 368 505	1 153 338
Résultats cumulés		5 299 201	4 829 984
Résultat net consolidé de l'exercice		736 703	725 671
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		9 528 693	8 833 277
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		14 436	12 675
Résultats cumulés hors groupe		85 541	68 457
Résultat net hors groupe		7 329	10 091
INTÉRÊTS MINORITAIRES		107 306	91 223
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		9 635 999	8 924 500
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5.7.25	53 281	51 447
Dettes subordonnées			
Dettes de financement représentées par des titres			
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		1 314	1 571
Autres dettes de financement	5.7.26	6 497 699	6 345 675
DETTES DE FINANCEMENT		6 499 013	6 347 246
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		3 406 816	3 030 144
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5.7.27	3 406 816	3 030 144
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire		74 440 996	71 910 042
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC		7 723 513	6 953 425
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	5.7.28	82 164 509	78 863 467
Instruments dérivés séparés sur contrats			
Participation aux bénéfices différée passive	5.7.29	8 375 626	7 352 344
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS		93 946 951	89 245 955
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE		0	0
Impôts différés passifs	5.7.18	741 876	668 668
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés			
Dettes d'exploitation représentées par des titres			
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire			
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	5.7.30	77 346	67 391
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	5.7.31	194 906	191 792
Dettes d'impôt exigible	5.7.18	947	70 776
Instruments dérivés passifs		3 910	3 910
Comptes courants créditeurs		267 796	104 842
Autres dettes	5.7.32	504 170	355 668
AUTRES PASSIFS		1 790 951	1 463 048
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		0	0
TOTAL DU PASSIF		111 926 196	106 032 195

4.3 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<i>Primes émises</i>	5.8.1	10 643 783	10 399 602
<i>Variation des primes non acquises</i>		-2 464	3 665
Primes acquises		10 641 319	10 403 267
Produit net bancaire, net du coût du risque			
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		133 930	132 723
Autres produits d'exploitation		-27 508	-26 380
<i>Produits des placements</i>		2 733 411	2 742 632
<i>Charges des placements</i>		-45 833	-30 644
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		328 855	728 862
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		166 148	328 274
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		-82 311	-125 589
Produits des placements nets de charges	5.8.3	3 100 270	3 643 534
Charges des prestations des contrats	5.8.4	-11 323 312	-11 419 537
<i>Produits des cessions en réassurance</i>		-110 331	-110 688
<i>Charges des cessions en réassurance</i>		88 676	76 863
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	5.8.7	-21 655	-33 825
Charges d'exploitation bancaire			
Charges des autres activités		-96 008	-86 101
Frais d'acquisition des contrats		-987 883	-966 733
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés			
Frais d'administration		-426 367	-349 471
Autres produits opérationnels courants		9 121	10 442
Autres charges opérationnelles courantes		-9 928	-8 506
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		991 979	1 299 413
Autres produits opérationnels		50 282	57 298
Autres charges opérationnelles		-44 416	-236 828
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	5.8.5	997 845	1 119 883
Charge de financement		7 138	4 858
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		45 374	28 763
Impôt sur les résultats	5.8.8	-306 326	-417 742
Résultat après impôt des activités discontinues			
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		744 031	735 762
Intérêts minoritaires		-7 329	-10 091
Résultat net (part du groupe)		736 703	725 671

4.4 Résultat net et autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
RÉSULTAT NET	744 031	735 762
Éléments recyclables en résultat	217 601	-107 199
Écarts de conversion	-798	1 455
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente brute d'impôt différé	1 246 554	-1 145 017
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	-955 887	891 364
Impôts différés liés	-72 268	144 998
Autres variations		
Éléments non recyclables en résultat	-672	808
Réévaluations des immobilisations		
Réévaluation de la dette actuarielle au titre des régimes à prestations définies	-1 024	1 258
Impôts différés liés	352	-450
Autres variations		
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	216 929	-106 391
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	960 960	629 372
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>951 870</i>	<i>623 250</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>9 090</i>	<i>6 122</i>

4.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres - part du Groupe							Total
	Capital social	Primes liées au capital	Résultats cumulés	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres 01/01/2015	1 118 793	1 005 491	4 405 722	668 052	1 255 760	8 453 817	116 649	8 570 466
Résultat net de la période				725 671		725 671	10 091	735 762
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					-102 421	-102 421	-3 969	-106 391
Résultat global de la période	0	0	0	725 671	-102 421	623 249	6 122	629 371
Affectation du résultat			668 052	-668 052		0		0
Dividendes			-245 413			-245 413	-8 694	-254 108
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt						0		0
Restructuration						0		0
Variation de périmètre						0		0
Autres			1 623			1 624	-22 853	-21 229
Capitaux propres 31/12/2015	1 118 793	1 005 491	4 829 983	725 671	1 153 338	8 833 277	91 223	8 924 500
Résultat net de la période				736 703		736 703	7 329	744 031
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					215 167	215 167	1 762	216 929
Résultat global de la période	0	0	0	736 703	215 167	951 870	9 090	960 960
Affectation du résultat			725 671	-725 671		0		0
Dividendes			-252 610			-252 610	-8 744	-261 353
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt						0		0
Restructuration						0		0
Variation de périmètre			2 630			2 630	15 679	18 309
Autres			-6 474			-6 474	57	-6 417
Capitaux propres 31/12/2016	1 118 793	1 005 491	5 299 201	736 703	1 368 505	9 528 693	107 307	9 636 000

4.6 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat opérationnel avant impôt	997 845	1 119 883
Plus et moins-values de cession des placements financiers	-1 173 226	-740 850
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	-4 885	-26 811
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-3 174	148
Plus et moins-values de cession des placements	-1 181 285	-767 513
Dotations nettes aux amortissements	31 422	30 939
Variation des frais d'acquisitions reportés	-9 570	-13 184
Variation des dépréciations	79 951	125 558
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	3 738 246	4 184 315
Dotations nettes aux autres provisions	8	-6 881
Variations de la JV des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat	-166 223	-328 187
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	51 057	57 897
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	2 543 606	3 282 944
Variation des créances et dettes d'exploitation	-31 838	4 303
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	28 046	-21 285
Impôts nets décaissés	-437 038	-368 808
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 100 620	4 017 037
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		-93 347
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée		
Prises de participation dans des entreprises mises en équivalence		
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0	-93 347
Acquisitions cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	-2 313 175	-4 828 616
Acquisitions cessions d'immobilier de placement	-824 993	18 724
Acquisitions cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance		
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisition de placements	-3 138 168	-4 809 892
Acquisitions cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 034	-13 280
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 034	-13 280
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-3 142 202	-4 916 519
Droits d'adhésion		
Emissions d'instruments de capital		
Remboursements d'instruments de capital		
Opérations sur actions propres		
Dividendes payés	-261 375	-254 107
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	328	2 162
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-261 047	-251 945
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	157 925	1 127 652
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement		
Intérêts payés sur dettes de financement	7 138	4 858
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	165 063	1 132 510
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-95 984	880 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	-20 478	-1 561
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 100 620	4 017 037
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-3 142 202	-4 916 519
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-95 984	880 565
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	-158 043	-20 478

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des concours bancaires courants.

5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

<p>5.1 Normes applicables 36</p> <p style="padding-left: 20px;">Normes applicables et comparabilité 36</p> <p style="padding-left: 20px;">Format de présentation des états financiers 37</p> <p>5.2 Principes et méthodes comptables 38</p> <p style="padding-left: 20px;">Estimations et jugements utilisés 38</p> <p style="padding-left: 20px;">Information sectorielle 38</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs incorporels 38</p> <p style="padding-left: 20px;">Immobilisations corporelles 39</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers 39</p> <p style="padding-left: 20px;">Détermination de la juste valeur des instruments financiers 42</p> <p style="padding-left: 20px;">Produits des placements nets de charges 43</p> <p style="padding-left: 20px;">Contrats d'assurance 43</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais généraux par destination 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres provisions 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Engagements sociaux (IAS 19) 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Impôts 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations en devises 50</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 50</p> <p>5.3 Principes et méthodes de consolidation 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Périmètre de consolidation 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Méthodes de consolidation 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Date de clôture 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Conversion des états financiers en devises étrangères 52</p> <p>5.4 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période 52</p> <p>5.5 Événements postérieurs à la clôture 52</p> <p>5.6 Information sectorielle 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Bilan sectoriel 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Compte de résultat sectoriel 55</p>	<p>5.7 Notes relatives au bilan 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Écarts d'acquisition 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles 57</p> <p style="padding-left: 20px;">Immeubles de placement 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Juste valeur des immeubles de placement 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Placements financiers par nature 59</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers comptabilisés au coût 61</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur 63</p> <p style="padding-left: 20px;">Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 65</p> <p style="padding-left: 20px;">Exposition aux risques souverains 65</p> <p style="padding-left: 20px;">Échéancier du portefeuille obligataire 66</p> <p style="padding-left: 20px;">Portefeuille obligataire par type d'émetteur 66</p> <p style="padding-left: 20px;">Provision pour dépréciation des actifs 67</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments dérivés 68</p> <p style="padding-left: 20px;">Investissements dans les entreprises mises en équivalence 68</p> <p style="padding-left: 20px;">Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats 69</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres immobilisations corporelles 69</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais d'acquisition reportés 69</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs et passifs d'impôt courants et différés 70</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 70</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations de cession en réassurance 70</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres créances 71</p> <p style="padding-left: 20px;">Capital social 71</p> <p style="padding-left: 20px;">Résultat par action 72</p> <p style="padding-left: 20px;">Dividende 72</p> <p style="padding-left: 20px;">Provisions pour risques et charges 72</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes de financement 72</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance 73</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs relatifs aux contrats financiers 74</p> <p style="padding-left: 20px;">Participation aux bénéfices différée nette 75</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 75</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations de cession en réassurance 75</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres dettes 75</p>
---	--

5.8 Notes relatives au compte de résultat	76
Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité	76
Chiffre d'affaires par zone géographique	76
Produits des placements nets de charges des placements	77
Charges de prestation des contrats	78
Charges de gestion	79
Honoraires des commissaires aux comptes	80
Produits et charges nets des cessions en réassurance	80
Charge d'impôt	80
Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	81
5.9 Effectifs	81
5.10 Avantages au personnel	82
5.11 Engagements donnés et reçus	82
5.12 Périmètre	83
5.13. Gestion des risques	84
Risques techniques	84
Risques financiers	84
Gestion du capital	85

5.1 Normes applicables

5.1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois au 1^{er} janvier 2016.

Seuls quelques amendements concernant les normes suivantes ont été adoptés par l'Union Européenne :

- IAS 1 par le règlement UE 2015/2406 du 18 novembre 2015
- IFRS 7 et IAS 19 par le règlement UE 2015/2343 du 15 décembre 2015

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur sont présentées ci-dessous.

Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats d'assurance et les instruments financiers. IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit IAS 18, Produits des activités ordinaires, IAS 11, Contrats de construction, de même que les interprétations connexes.

Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à la norme IFRS 15 qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

L'impact sur les comptes consolidés du GACM SA de l'adoption d'IFRS 15 à compter de l'exercice 2018 sera non significatif.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La norme IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers et à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles d'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes avérées tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel.

Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier considéré a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilisation de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

La société devra adopter IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce, de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 9 sera comptabilisé au bilan d'ouverture.

La société continue d'évaluer les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 et poursuit ses efforts de mise en œuvre.

IFRS 4, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes d'IFRS 9, au 1^{er} janvier 2018 et de la nouvelle norme IFRS 17 attendue sur les contrats d'assurance et qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2021.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options.

La première option consiste à appliquer une exemption temporaire pour continuer d'utiliser la norme IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, plutôt qu'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2021 si l'entité n'a pas préalablement appliqué IFRS 9, et que ses activités prédominantes sont liées à l'assurance.

La deuxième option dite « Overlay » permet à une entité, sur le périmètre des titres qui sont reclassés en juste valeur par résultat avec IFRS 9, de reclasser du résultat vers les autres éléments du résultat global, la différence entre le résultat IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté en résultat si l'entité avait continué d'appliquer IAS 39 pour ces actifs.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018, le GACM SA reportera probablement l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2021 sous réserve que l'amendement IFRS 4 s'applique aussi aux paliers assurance des conglomerats financiers.

En effet, la rédaction actuelle de l'Amendement IFRS 4 exclut du périmètre de l'option de reporter IFRS 9 à 2021 les groupes de bancassurance.

La Commission Européenne, qui a été sollicitée sur ce sujet, statuera au printemps 2017 sur cette demande d'extension de l'option de reporter IFRS 9 pour les paliers assurance des groupes de bancassurance.

IFRS 16, Contrats de location

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16, Contrats de location, qui remplacera la norme actuelle IAS 17, Contrats de location.

IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location

simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

5.1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le GACM SA présente ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC 2013-05 du 7 novembre 2013.

Cette présentation, présente les particularités suivantes :

- le résultat des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, relevant de la norme IAS 39, est classé dans l'agrégat « Chiffre d'affaires ou produits des autres activités » ; pour ces contrats, la comptabilité de dépôt conduit à ne pas reconnaître le chiffre d'affaire et les prestations respectivement en produits et charges de l'exercice ;
- les actifs et les passifs sont classés au bilan par ordre croissant de liquidité. Cette présentation représente mieux l'activité des compagnies d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants également prévue par IAS 1 ;
- les charges du compte de résultat sont classées par destination. Cette présentation, autorisée par IAS 1, est celle retenue par la grande majorité des compagnies d'assurance.

5.2 Principes et méthodes comptables

5.2.1 Estimations et jugements utilisés

Les états financiers selon les normes IFRS reflètent des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation ;
- les valeurs de portefeuilles acquis ;
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif ;
- les dépréciations d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente ;
- les dépréciations d'instruments de dette classés en disponible à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance ;
- la participation aux bénéficiaires différée active, dans le cadre des tests de recouvrabilité ;
- les actifs d'impôts différés ;
- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions techniques.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes permettent de déterminer les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement, par exemple par référence à un prix de marché.

Elles sont revues à chaque date d'arrêt.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière homogène au sein du groupe.

Un éventuel changement de méthode comptable appliqué dans l'exercice impacte donc le bilan d'ouverture de l'exercice précédent ainsi que le résultat de l'exercice précédent.

Le GACM SA publie pour la première fois en 2016 ses états financiers consolidés en normes IFRS.

À ce titre, les méthodes comptables retenues s'appliquent de façon homogène tant au bilan d'ouverture de l'exercice précédent (i.e. au 1^{er} janvier 2015) qu'aux résultats consolidés des exercices 2016 et 2015.

5.2.2 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Vie France ;
- Non Vie France ;
- International qui regroupe l'ensemble des activités des filiales étrangères du GACM SA ;
- Autres activités qui regroupe les activités de la holding, des sociétés immobilières ainsi que des sociétés de courtage et de services.

5.2.3 Actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

En 2016, le GACM SA a acquis 49 % des actions de la société vie belge NELB.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le GACM SA a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils

résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe GACM SA.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le GACM SA a réalisé des tests de sensibilité.

Valeur de portefeuille de contrats

Les portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille sont présentés à leur juste valeur.

La juste valeur correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition.

La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats.

Dans le cas où la valeur de portefeuille est négative, il convient de compléter les provisions techniques des insuffisances identifiées au cours de cette valorisation.

Les valeurs de portefeuille de contrats sont amorties conformément à la consommation des avantages économiques.

Frais d'acquisition reportés

Le calcul des frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance non vie est cohérent avec le mode de calcul des primes émises non acquises à l'exercice (calcul prorata temporis, contrat par contrat) et correspond à la méthode d'évaluation préconisée pour l'établissement des comptes consolidés ; en conséquence, les frais reportés par les sociétés non vie ne sont pas retraités en consolidation.

Les sociétés d'assurance-vie consolidées ne reportent pas de frais dans leurs comptes sociaux ; les frais d'acquisition et les chargements commerciaux des contrats d'assurance-vie, reportés dans les comptes consolidés conformément à l'Avis 2002-A du 9 janvier 2002 du Comité d'urgence du CNC, ont été déterminés rétroactivement depuis 1995. Pour respecter le principe de rattachement des charges aux produits, ont été écartés du calcul les contrats pour lesquels les chargements commerciaux ne peuvent pas être isolés et reportés de façon cohérente avec les frais ; ont été écartés également les contrats d'assurance collective à adhésion obligatoire, résiliables annuellement. Le calcul des frais et chargements est fait par ensembles homogènes de contrats et ceux-ci sont reportés sur la durée de vie résiduelle des contrats selon l'émergence des profits. Les frais et chargements reportés donnent lieu à constatation d'impôts différés.

5.2.4 Immobilisations corporelles

Immobilier d'exploitation et de placement

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs et les parts de sociétés immobilières non cotées.

Les immeubles du groupe sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

L'amortissement de l'immobilisation est complété par une dépréciation si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable, calculée lorsque l'immeuble présente des indices de perte de valeur, est la valeur la plus basse entre la juste valeur et sa valeur d'utilité.

Pour les immeubles, la juste valeur correspond à la valeur d'expertise, établie au minimum tous les cinq ans et mise à jour annuellement par un expert indépendant et agréé par l'ACPR. Cette valeur est communiquée dans les notes aux états financiers.

5.2.5 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur.

Puis à chaque arrêté, après la comptabilisation initiale, ils sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif :

- Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier ;
- IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Placements financiers

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 et selon l'intention de gestion du groupe :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, les titres peuvent faire l'objet d'une classification en juste valeur par résultat par leur nature ou suite à une option prise par le groupe.

Les titres sont classés en juste valeur par résultat par nature lorsqu'ils ont été acquis par le groupe avec l'intention de réaliser des transactions à court terme. Cette classification est également retenue pour les titres intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement dans le but de réaliser un bénéfice à court terme.

Tous les instruments dérivés du GACM SA sont des actifs financiers à la juste valeur par résultat, le groupe n'utilisant pas d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option peut être retenue pour les situations suivantes définies dans la norme :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ;
- dans le cas de groupes d'actifs ou de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Le groupe a notamment choisi cette option pour les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) par cohérence avec le traitement qui s'applique aux passifs.

En effet, la variation des passifs relatifs à ces contrats est le reflet de la variation de juste valeur des actifs correspondants et est enregistrée dans le compte de résultat.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur.

Lors des arrêts ultérieurs, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie s'applique aux titres que le GACM SA a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance.

Les titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ne peuvent pas faire l'objet de cession ou de transfert avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille et une interdiction de classer un titre dans cette catégorie pendant deux ans.

Le GACM SA comptabilise ces titres pour leur prix d'acquisition y compris les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus.

Ils sont par la suite valorisés au coût amorti en tenant compte de l'amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les conditions de dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance font l'objet du chapitre sur la dépréciation des placements financiers.

Prêts et créances

Le GACM SA enregistre dans la catégorie des prêts et créances les actifs financiers à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition y compris frais de transaction directement attribuables et les coupons courus.

Par la suite, ils sont revalorisés au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres est susceptible d'être dépréciée dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique sur la dépréciation des titres.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers peuvent être classés comme disponibles à la vente soit parce qu'ils ont été désignés comme tels par le groupe, soit parce qu'ils ne sont pas éligibles aux autres catégories d'actifs financiers.

A l'instar des autres catégories de titres, ceux disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus.

Par la suite, leurs variations de juste valeur, hors intérêts courus, sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la cession, les gains ou pertes latents sont réalisés et en conséquence, transférés (recyclés) en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sont enregistrés en produits financiers dans le compte de résultat et sont rattachés, sur la même ligne que les titres en juste valeur auxquels ils sont rattachés.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique sur la dépréciation des titres.

Dépréciation des placements financiers

Tous les titres sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation, à l'exception de ceux classés en juste valeur par résultat.

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Pour les titres de dette, il correspond à une dégradation significative du risque de crédit. Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte ou de non-recouvrement d'une créance.

Le critère de dépréciation repose essentiellement sur le risque de contrepartie. Une perte due à la hausse des taux ne constitue pas un critère justifiant la constatation d'une dépréciation.

Les dépréciations constatées au titre des instruments de dettes classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réversibles. La perte de valeur précédemment enregistrée en résultat est reprise par résultat lorsque les circonstances le justifient.

Les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente sont dépréciés dès lors que la moins-value latente est jugée importante ou durable.

Les critères quantitatifs retenus sont les suivants :

- le titre est en situation de moins-value latente depuis au moins 36 mois ;

ou

- le titre est en moins-value latente à hauteur de 50 % ou plus à la date d'arrêt ;

ou

- le titre était déprécié à la clôture de l'exercice précédent.

Pour les titres déjà dépréciés à l'arrêt précédent, le prix de revient à considérer pour calculer la dépréciation de la période considérée est le prix d'acquisition ; ainsi, toute

baisse complémentaire du cours du titre en deçà de la valeur comptable dépréciée à l'arrêt précédent impactera l'impairment au premier euro.

Par ailleurs, conformément à IAS 39, une dépréciation durable n'est jamais reprise, et ne disparaît que lors de la cession de la ligne de titre.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de pension ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais en cas de revente ultérieure, celui-ci enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM SA reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat.
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « autres éléments du résultat global » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat.
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et

à chaque arrêté ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Les sociétés d'assurance-vie du GACM SA couvrent le risque de hausse des taux sur leurs portefeuilles en représentation des contrats d'épargne, par le biais de contrats de couverture de taux de type « cap » ou « swaption ».

Ces couvertures ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39.

En 2016, le GACM SA ne détient pas d'instrument de couverture éligible à la comptabilité de couverture.

Passifs financiers

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue.

La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables est qualifié d'instrument de dette par la norme IAS 39.

Le GACM SA n'a historiquement pas émis d'instrument « hybride » de type titres super-subordonnés (TSS) ou titres subordonnés remboursables (TSR) qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux propres en norme IFRS et potentiellement admis en couverture de l'exigence de marge de solvabilité selon le référentiel Solvabilité II.

5.2.6 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Risque de contrepartie sur les dérivés

Compte tenu que les dérivés de gré à gré en portefeuille font l'objet d'appels de marge hebdomadaires, il n'y a pas lieu de tenir compte dans la valorisation du dérivé du risque de défaut de la contrepartie.

En cas de défaut de la contrepartie, les montants dus sont imputés sur la dette financière représentée par les appels de marge.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation :

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Le GACM SA retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Le GACM SA classe en niveau 2 ses titres de participations non cotés valorisés à l'actif net réévalué et ses immeubles pour lesquels une valeur d'expertise est retenue.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Le GACM SA classe en niveau 3, pour l'essentiel, des titres de participation et des titres subordonnés non cotés dont l'évaluation repose sur des éléments propres à l'entité.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

5.2.7 Produits des placements nets de charges

Ce poste du compte de résultat comprend l'ensemble des produits et charges relatifs aux placements des sociétés d'assurance. Il est détaillé ci-après.

Produits des placements

Ce poste enregistre :

- les dividendes provenant des actions et autres titres à revenu variable, quelle que soit leur catégorie IAS 39 ;
- les intérêts reçus et courus sur les titres à revenu fixe (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance) et les prêts et créances ;
- les autres produits de placement, qui correspondent notamment à des commissions sur prestations de services financiers, aux loyers des immeubles de placement et aux gains de change ;
- les dividendes provenant des entreprises associées ;
- l'amortissement des surcotes sur les valeurs amortissables.

Charges des placements

Ce poste enregistre :

- les charges d'intérêts sur les titres donnés en pension ;
- les frais de gestion des placements, qu'il s'agisse de charges directement affectables (commissions sur prestations de services financiers) ou de charges par destination ;
- l'amortissement des décotes sur les valeurs amortissables ;
- les autres charges de placement (pertes de change) ;
- les charges et les intérêts liés aux émissions d'instruments de dette.

Plus et moins-values de cession des placements

Ce poste enregistre les résultats nets de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance, des titres disponibles à la vente, des prêts et créances et des actifs immobiliers.

Conformément à la recommandation ANC 2013-05, ce poste inclut également les reprises de provisions sur les titres disponibles à la vente.

Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat

Dans ce poste sont comptabilisé notamment les éléments de résultat suivants :

- les ajustements de valeur positifs et négatifs (plus et moins-values latentes) des actifs admis en représentation des contrats en unités de compte ;
- les autres variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Variation des dépréciations sur placements

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances et des actifs immobiliers. Concernant les titres disponibles à la vente, seules les dotations sont comptabilisées comme le préconise l'ANC dans sa recommandation 2013-05.

5.2.8 Contrats d'assurance

Catégories de contrats

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat qui stipule que l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain déterminé a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est analysé.

Contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers ou contrats d'investissement.

Ils sont qualifiés de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire du contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles, en complément du taux minimum garanti, une rémunération additionnelle qui est contractuellement basée sur la performance d'un portefeuille d'actifs en adossement des contrats et dont le

montant et le rythme de distribution est à la discrétion de l'assureur.

Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices relèvent de la norme IAS 39 et sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt.

Les contrats en unités de compte sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 dès lors qu'ils proposent soit :

- un support en euros,
- une garantie plancher en cas de décès constitutive d'un risque d'assurance significatif pour l'assureur.

Sur la base de ces critères, le GACM SA n'a pas identifié de contrats relevant de la norme IAS 39 et devant être comptabilisés selon la comptabilité de dépôt.

Les contrats en unités de compte sont évalués au passif du bilan conformément à la valeur des supports investis à l'actif. En conséquence, le résultat de l'assureur n'est pas significativement impacté par la variation des cours des supports.

Comptabilisation des contrats

Passifs techniques des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation discrétionnaire

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non vie retenues en norme de consolidation locale sont maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité.

Le test de suffisance du passif est mené de façon à identifier d'éventuelles insuffisances de provisions.

Assurance non vie

La provision pour primes non acquises constate la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période postérieure à la date d'inventaire ; elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat.

Les provisions pour sinistres à payer, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont nettes des prévisions de recours ; elles comprennent un chargement pour frais de gestion déterminé annuellement par branche d'activité, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Les provisions pour égalisation sont retraitées en totalité en normes IFRS, y compris celles qui ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une « faible fréquence » et un « coût unitaire élevé ».

Les provisions pour égalisation qui sont susceptibles d'être réintégrées dans les résultats techniques, versées au souscripteur ou transférées en cas de transfert de portefeuilles, sont reclassées en provision pour participation aux bénéfices, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déduites fiscalement dans les comptes sociaux.

Les provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assortis d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

La provision pour risques croissants constituée sur les risques maladie et invalidité, est destinée à pallier l'accroissement de la morbidité liée à l'âge des assurés qui paient une prime nivelée. Les provisions pour risques croissants constituées dans les comptes sociaux des entreprises consolidées ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour la période postérieure à l'inventaire, les sinistres et les frais afférents aux contrats qui ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises ; elle est calculée par catégorie réglementaire de risques.

Assurance-vie

Provisions mathématiques

Le GACM SA applique depuis 2014 la méthode dite préférentielle du Règlement CRC 2000-05 pour le calcul des provisions d'assurance-vie.

Les provisions sont alors calculées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à la représentation des engagements.

Dans ce cadre, les provisions mathématiques des comptes sociaux satisfaisant aux critères définis par la méthode préférentielle sont maintenues dans les comptes consolidés dès lors que le niveau de prudence n'est pas jugé excessif.

Au 31/12/2016, comme au 31/12/2015, le niveau extrêmement bas du taux réglementaire pour le calcul des provisions techniques des régimes L. 441 conduit à un niveau de prudence jugé excessif dans les comptes sociaux, conduisant à recalculer les engagements de ces régimes dans les comptes consolidés sur la base du taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à leur représentation.

Les tables de mortalité utilisées pour l'établissement des comptes sociaux sont considérées comme homogènes et sont maintenues pour les comptes consolidés.

Les provisions globales de gestion, constituées dans les comptes sociaux pour faire face à une insuffisance des prélèvements de gestion futurs au regard des frais

d'administration des contrats, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions pour égalisation, dotées dans les comptes sociaux pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant le risque décès, sont retraitées en provision pour participation, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déductibles dans les comptes sociaux.

Les variations des provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

Une participation aux bénéfices différée passive est comptabilisée depuis 2015 sur la base des reversements désormais fortement probables à la participation aux bénéfices minimale réglementaire lors des reprises ultérieures associées aux échéances fiscales.

Les montants correspondants sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à la représentation des engagements ; un impôt différé actif est comptabilisé.

Participation aux résultats des bénéficiaires de contrats

Les participations exigibles, telles que définies par le Règlement CRC 2000-05, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles ou conditionnelles sont traitées conformément au règlement précité. Les participations différées conditionnelles ne sont constatées dans les comptes consolidés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement générateur ou de prise de décision de gestion de l'entreprise concernée.

Sauf exception éventuellement indiquée dans les notes annexes, les participations différées ne sont pas actualisées en raison de l'incertitude pesant sur leur échéancier de flux.

Cette provision est, le cas échéant, complétée de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet.

Provision pour participation aux bénéfices différée passive associée au retraitement de la réserve de capitalisation

Le Règlement 2016-05 du CRC énonce que les mouvements sur la réserve de capitalisation des comptes sociaux sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés. Pour les contrats participatifs, les droits des bénéficiaires des contrats associés au retraitement de la réserve de capitalisation sont constatés par une provision pour participation aux bénéfices différée passive, dite « conditionnelle », dans les deux cas suivants :

- si des cessions d'obligations en moins-values sont d'ores et déjà décidées à la date d'arrêté des comptes consolidés,
- ou en cas de « forte probabilité de réalisation » de moins-values de cession obligataires.

Par application de la méthode définie au Règlement CRC 2000-05, la totalité de la réserve de capitalisation des contrats participatifs serait maintenue en fonds propres consolidés, à défaut d'une démonstration probante de la « forte probabilité de réalisation de moins-values obligataires dans un avenir prévisible ».

En norme IFRS, et conformément au § 21 de la norme IFRS 4 portant sur les changements de méthodes comptables, est ouverte la possibilité d'appliquer une méthode différente de celle qui s'applique en norme locale (Règlement CRC 2000-05), si ce changement rend les états financiers « plus pertinents et ne les rend pas moins fiables », ou les rend « plus fiables et pas moins pertinents ».

Pour la première application des normes IFRS du GACM SA, le groupe a choisi d'appliquer une méthode différente de celle prévue au Règlement CRC 2000-05.

Cette méthode présente toutes les conséquences comptables qu'aurait, dans les comptes sociaux, l'annulation du mécanisme de la réserve de capitalisation, notamment pour les contrats avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Cette méthode consiste à doter une participation aux bénéfices différée passive à hauteur :

- des moins-values obligataires futures qui seront compensées, dans les comptes sociaux, par des reprises symétriques de la réserve de capitalisation,
- auxquelles s'applique le taux de participation aux résultats moyens du portefeuille à la date d'arrêté.

Un impôt différé actif est constaté en regard de cette provision pour participation aux bénéfices qui crée une différence temporelle compte tenu de son caractère déductible.

Par application de cette méthode, la réserve de capitalisation des contrats participatifs qui est maintenue en fonds propres consolidés IFRS se limite à la quote-part revenant à l'actionnaire dans les clauses de participation aux résultats des contrats.

La méthode retenue est plus prudente dans la mesure où les moins-values futures non prévues à la date d'arrêté seront, avec la méthode retenue, compensées par une reprise de participation aux bénéfices différée passive, pour un impact net sur le compte de résultat IFRS se limitant à la part revenant à l'actionnaire dans ces pertes obligataires au regard des clauses définies aux contrats.

Dans la perspective de la réalisation de moins-values futures potentielles, la lecture de la performance des contrats participatifs est donc plus pertinente et justifie le recours à cette méthode dérogeant au Règlement CRC 2000-05.

Application de la comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » (« shadow accounting ») conformément à la norme IFRS 4.

Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (passifs techniques des contrats) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou du poste « Réserve de réévaluation » de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle est assise.

Le taux de participation aux bénéfices différé est calculé en référence au taux moyen de participation aux résultats des contrats ; il est actualisé à chaque arrêté.

Dans le cas particulier d'une moins-value latente nette sur les placements comptabilisés en valeur de réalisation, une participation aux bénéfices différée active n'est enregistrée que si son imputation sur des participations futures est fortement probable.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

À fin 2016, la participation aux bénéfices différée est passive, dans un contexte de taux d'intérêts très bas et corrélativement de forts niveaux de plus-values latentes sur les placements en adossement des contrats avec clauses de participation aux résultats.

Test de suffisance des passifs

Conformément à la norme IFRS 4, le groupe s'assure à chaque arrêté que les provisions techniques des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation discrétionnaire sont suffisantes au regard des flux de trésorerie futurs estimés des contrats.

Provisions techniques des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Le test porte sur les provisions mathématiques des contrats vie (hors unités de compte), regroupés par familles de produits présentant des caractéristiques homogènes.

Le périmètre des flux retenus pour le test inclut l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions versées et les options et garanties implicites de ces contrats.

L'approche stochastique est retenue pour la modélisation de façon à capter le coût des options et garanties des contrats.

La modélisation retenue est proche de celle qui s'applique au référentiel Solvabilité II pour le calcul des provisions en *best estimate*.

Les provisions techniques auxquelles sont comparés les flux futurs actualisés sont :

- les provisions mathématiques
- les provisions pour participation aux excédents
- la provision globale de gestion
- la participation aux bénéfices différée passive sur les plus-values latentes des actifs classés en disponibles à la vente et en juste valeur sur option.
- la participation aux bénéfices théorique associée aux plus-values latentes des titres détenus jusqu'à maturité si ceux-ci étaient comptabilisés en valeur de réalisation
- la participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation

Si les provisions ainsi identifiées s'avèrent inférieures au montant actualisé des flux futurs des contrats, une provision complémentaire est comptabilisée par imputation sur le résultat de l'exercice.

Au 31/12/2016, le test de suffisance du passif des contrats participatifs ne met en évidence aucune insuffisance de provisions.

Provision techniques des autres contrats d'assurances Vie

Pour l'ensemble des assurances vie autres que l'épargne, notamment en assurance des emprunteurs et pour les régimes L441, le test est mené selon l'approche retenue dans le cadre de la méthode préférentielle du Règlement CRC 2000-05. Les cash-flows projetés sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à leur représentation.

Au terme de cette analyse multicritère, aucune insuffisance de provision n'est identifiée.

Provisions techniques des contrats d'assurance Non Vie

Provision pour risques en cours (PREC)

En principe comptable français applicable aux sociétés d'assurance, la provision pour risque en cours est comptabilisée à hauteur de l'insuffisance de prime pour couvrir les risques relatifs à la période postérieure à la date d'arrêté. Cette provision est maintenue dans les comptes consolidés français.

En consolidation en norme IFRS, le maintien de la provision garantit la bonne couverture du risque et satisfait donc au test de suffisance du passif.

Assurance des emprunteurs (garanties incapacité temporaire et invalidité)

Dans le cas particulier de l'assurance des emprunteurs des sociétés non vie, la suffisance des provisions est vérifiée à chaque arrêté en comparant les provisions comptabilisées à celles calculées pour les besoins du reporting Solvabilité II.

Aucune insuffisance n'est constatée au 31/12/2016.

Reconnaissance des revenus des contrats d'assurance

Primes

Les primes acquises des contrats d'assurance-vie et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent des primes émises sur les contrats en cours, nettes d'annulations, et de la variation des primes acquises non émises.

Le chiffre d'affaires des contrats d'assurance non-vie correspond aux primes émises hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes acquises sont constituées par les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises.

Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance-vie et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent les prestations donnant lieu à un règlement au bénéficiaire, les frais supportés dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations, les variations des provisions techniques.

Les charges des prestations des contrats d'assurance non-vie comprennent les prestations et frais payés, nets des recours de l'exercice, les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations, les variations des provisions techniques.

Comptabilisation des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Ces contrats d'investissement sont définis comme des passifs financiers relevant de la norme IAS 39. Il s'agit notamment des contrats en unités de compte sans garantie plancher et sans option d'arbitrage vers un support en euros.

Conformément à IAS 39, les passifs relatifs à ces contrats sont comptabilisés comme des dépôts. Les primes perçues et les prestations payées sont enregistrées directement au bilan.

À fin 2016, les contrats en unités de comptes en portefeuille dans les sociétés d'assurance-vie du périmètre sont des contrats relevant de la norme IFRS 4 du fait de l'existence soit d'une garantie plancher en cas de décès, soit de l'existence d'une option d'arbitrage d'un support en unités de compte vers un support en euros.

La comptabilité de dépôts définie par la norme IAS 39 et applicable aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ne trouve donc pas à s'appliquer.

Frais d'acquisition et de chargements reportés

Les frais d'acquisition, commissions et autres charges, des contrats d'assurance-vie relevant d'IFRS 4 ou d'IAS 39 sont reportés et étalés sur la durée de vie des contrats auxquels ils se rapportent.

Symétriquement, les chargements et prélèvements couvrant les frais d'acquisition et non acquis à l'exercice sont étalés par le biais d'un compte de régularisation passif.

Ils sont amortis en résultat selon le même rythme que les frais d'acquisition.

Opérations de réassurance

Affaires directes et cessions

Les primes, les sinistres et les provisions sont enregistrés bruts des cessions en réassurance.

En conséquence, la quote-part de réassurance cédée est identifiée dans les postes distincts de produits et charges des cessions en réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est enregistrée à l'actif.

Aucun contrat de réassurance au sein du GACM SA ne relève de la norme IAS 39.

Acceptations

Les contrats d'acceptation sont comptabilisés comme des contrats d'assurance directe.

Aucun contrat de réassurance ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à les qualifier de contrat financier relevant d'IAS 39.

5.2.9 Frais généraux par destination

La norme IAS 1 autorise à présenter les frais généraux par destination. C'est également la présentation préconisée en assurance par la recommandation ANC 2013-05 du 7 novembre 2016.

Ainsi, les charges par nature sont affectées ou réparties par destination: frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais de gestion des placements, autres charges techniques et charges non techniques.

5.2.10 Autres provisions

Conformément à IAS 37, le GACM SA recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Les provisions constituées concernent notamment :

- les litiges juridiques ;
- les litiges fiscaux ;
- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel.

Par ailleurs, au 31/12/2016, le GACM SA n'a recensé aucun passif éventuel.

5.2.11 Engagements sociaux (IAS 19)

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales.

5.2.12 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les salariés du GIE ACM, et plus largement les salariés du groupe Crédit Mutuel-CM11, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par ACM Vie SA.

Le GACM SA gère ainsi actuellement au travers d'ACM Vie SA trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L. 441 pour les salariés du groupe - régimes à cotisations définies - en référence aux articles du code des assurances qui les définissent.

Ils visent à garantir un montant de pension de retraite exprimé sous forme de rentes viagères :

- d'une part, en maintenant un lien entre la revalorisation des cotisations et celle des droits acquis,
- et d'autre part, en instaurant un cantonnement légal des actifs gérés et des droits des adhérents.

Les versements sont directement convertis en points en fonction de la valeur d'acquisition (VA) du point, et à l'âge de départ à la retraite les points sont liquidés sous forme de rente viagère par référence à la valeur de service (VS) du point.

La provision technique prévue sur ces cantons est la provision technique spéciale (PTS).

La PTS se définit comme la provision sur laquelle sont prélevées les prestations servies et à laquelle sont affectées les cotisations versées, nettes de chargements, ainsi que les produits financiers du régime nets de chargement de gestion.

Par ailleurs, le GACM SA calcule chaque année dans ses comptes consolidés la PMT (provision mathématique théorique) qui sera nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date d'inventaire. Cette PMT est calculée pour chaque adhérent sur base :

- d'un taux d'actualisation représentatif d'un taux de rendement prudemment estimé des actifs ;
- des tables par génération et par sexe TH-05 et TF-05 homologuées par l'arrêté du 1^{er} août 2006.

La PMT se révélant inférieure à la PTS, cette dernière est maintenue au passif du bilan consolidé.

5.2.13 Impôts

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du GACM SA.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

S'agissant de la France, la loi de finance en vigueur à la date d'arrêté prévoit pour les grandes entreprises, un taux d'impôt sur les sociétés de 34,43 % pour les exercices 2016 à 2019 et 28,92 % à compter de l'exercice 2020.

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu pour le calcul des impôts différés associés aux différences temporaires est un taux uniforme de 34,43 %.

En effet, outre la cohérence avec l'option prise dans les comptes IFRS du groupe Crédit Mutuel-CM11, une analyse interne a mesuré l'impact de cette option sur le résultat et les fonds propres du palier de consolidation GACM.

Cette analyse a démontré formellement que l'utilisation d'un taux uniforme de 34,43% pour le calcul des impôts différés ne conduit pas à des différences significatives par rapport à la méthode consistant à appliquer un taux différencié sur les échéanciers de reversements des différences temporaires.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Par ailleurs, le GACM SA a comptabilisé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en déduction des charges de personnel dans ses comptes consolidés.

5.2.14 Opérations en devises

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devise sont convertis en euros au cours de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat, à l'exception des variations de change sur les plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente qui impactent corrélativement la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente.

Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

5.2.15 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

5.3 Principes et méthodes de consolidation

5.3.1 Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM SA publie ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM SA se réfère au Règlement 2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM SA a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM Vie Mutuelle SAM, mutuelle d'assurance-vie historique du groupe relevant du Code des Assurances ;
- M.T.R.L, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la Mutualité.

Les conventions signées en 2016 contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM SA auquel elles sont adossées historiquement.

5.3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM SA résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

5.3.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés (notamment RMA) qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

5.3.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participations constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupe ;

- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

5.3.5 Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance tunisienne Astree dont les comptes sont établis en dinars tunisiens, et de la société RMA en dirhams marocains.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

5.4 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conventions d'affiliation

Le 20 octobre 2016, l'ACPR a approuvé la conclusion des conventions d'affiliation entre, d'une part, le GACM SA et ACM Vie Mutuelle SAM, et d'autre part, le GACM SA et la MTRL. Ces conventions matérialisent le rattachement des mutuelles au groupe prudentiel Solvabilité II, et permettent de présenter ces dernières en fonds propres du groupe dans les comptes consolidés IFRS.

Possibilité de résiliation annuelle de l'assurance emprunteur

D'abord introduite dans la loi Sapin 2 fin 2016 (censurée par le Conseil Constitutionnel pour un motif de procédure), puis dans le cadre de la loi Consommation, la possibilité de résilier annuellement l'assurance emprunteur est définitivement adoptée le 8 février 2017. Cette possibilité ne s'applique pas uniquement aux affaires nouvelles mais à l'ensemble du portefeuille en cours.

Cette loi impacte fortement les sociétés ACM IARD SA et ACM VIE SA quant au risque de rachat des assurances des emprunteurs.

Ce risque a été appréhendé dans les provisions 2016 de ces sociétés.

Taux de la contribution exceptionnelle sur l'IS

Le taux de la contribution exceptionnelle appliquée sur le montant de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises réalisant plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires passe de 10,7 % en 2015 à 0 % en 2016. Cette contribution s'élevait au total à 39,2 millions d'euros en 2015.

5.5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

5.6 Information sectorielle

5.6.1 Bilan sectoriel

	31/12/2016					Total
	Vie France	Non Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupe	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Ecart d'acquisition	38 467	1 206	70 734	26 402		136 808
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	14 145	1 265				15 410
Autres immobilisations incorporelles		51	12 962	2 393		15 406
ACTIFS INCORPORELS	52 612	2 522	83 696	28 795	0	167 625
Immobilier de placement	109 696	78	62 800	1 463 154		1 635 728
Immobilier de placement en UC						0
Placements financiers - Actions	17 522 907	1 371 702	117 381		-1 775 466	17 236 524
Placements financiers - immobilier	923 421	12 905	1 970	115 311		1 053 607
Placements financiers - Obligations	74 500 426	3 973 583	1 001 146			79 475 155
Placements financiers - Prêts et dépôts	1 787 855	107 597	114 746		-28 959	1 981 239
Placements financiers en UC	7 481 081		275 372			7 756 453
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	3 143					3 143
Autres placements	-5 425		-21 997	27 422		0
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	102 323 104	5 465 865	1 551 418	1 605 887	-1 804 425	109 141 849
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	0	0	385 155	3 655 324	-3 332 727	707 752
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	0	38 820	140 231	0	0	179 051
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	13 257	462 281	73 533	0	-229 530	319 541
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	2	1 988	30 471	80 618		113 079
Frais d'acquisitions reportés	61 888	39 084	16 100		-4 716	112 356
Participation aux bénéfices différée active						0
Impôts différés actifs	352 001	30 160	22 196	38 796		443 153
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	49 250	175 480	47 000		-21 027	250 703
Créances nées des opérations de cession en réassurance	29	14 337	789		-10 503	4 652
Créances d'impôt exigible	35 426	51 857	2 960	79 870	-79 864	90 249
Autres créances	524 356	45 177	64 573	90 713	-438 386	286 433
AUTRES ACTIFS	1 022 952	358 083	184 089	289 996	-554 496	1 300 624
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS	0	0	0	0	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	46 944	9 708	42 115	10 986	0	109 753
TOTAL ACTIF	103 458 869	6 337 280	2 460 237	5 590 988	-5 921 178	111 926 196

	31/12/2016					Total
	Vie France	Non vie France	International	Autres activités France	Intra-groupe	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital				1 118 793		1 118 793
Primes d'émission, de fusion et d'apport				1 005 491		1 005 491
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	761 185	352 922	116 614	137 785		1 368 505
Résultats cumulés	5 075 475	1 673 464	862 506	2 782 813	-5 095 057	5 299 201
Résultat net consolidé de l'exercice	420 346	193 115	55 158	68 083		736 703
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	6 257 006	2 219 501	1 034 278	5 112 965	-5 095 057	9 528 693
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		12 784	1 652			14 436
Résultats cumulés hors groupe	1	58 207	30 473	3 965	-7 105	85 541
Résultat net hors groupe		6 914	265	149		7 329
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1	77 905	32 390	4 114	-7 105	107 306
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	6 257 007	2 297 406	1 066 668	5 117 080	-5 102 162	9 635 999
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38 865	3 816	16 254	-5 654	0	53 281
Dettes subordonnées						0
Dettes de financement représentées par des titres						0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire				1 314		1 314
Autres dettes de financement	6 415 751	68 601	756	12 747	-156	6 497 699
DETTES DE FINANCEMENT	6 415 751	68 601	756	14 061	-156	6 499 013
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	15	3 313 444	304 596		-211 239	3 406 816
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC						0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	15	3 313 444	304 596	0	-211 239	3 406 816
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	73 870 166	18 619	571 817		-19 606	74 440 996
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire						0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	7 448 159		275 354			7 723 513
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	81 318 325	18 619	847 171	0	-19 606	82 164 509
Instruments dérivés séparés sur contrats						0
Participation aux bénéfices différée passive	8 335 798	26 552	13 276			8 375 626
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	89 654 139	3 358 615	1 165 043	0	-230 845	93 946 951
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE	0	0	0	0	0	0
Impôts différés passifs	500 776	198 388	32 078	10 634		741 876
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés						0
Dettes d'exploitation représentées par des titres						0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire						0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	27 114	38 645	23 892		-12 305	77 346
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	17 829	220 831	5 879		-49 633	194 906
Dettes d'impôt exigible	96	37	813	79 865	-79 864	947
Instruments dérivés passifs	3 910					3 910
Comptes courants créditeurs	263 685	3 927	82	102		267 796
Autres dettes	281 808	150 753	148 772	369 051	-446 213	504 170
AUTRES PASSIFS	1 095 217	612 581	211 516	459 652	-588 015	1 790 951
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0	0	0	0	0
TOTAL DU PASSIF	103 460 980	6 341 018	2 460 237	5 585 138	-5 921 178	111 926 196

5.6.2 Compte de résultat sectoriel

	31/12/2016					Total
	Vie France	Non vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Primes émises	7 500 459	2 902 668	470 998		-230 342	10 643 783
Variation des primes non acquises		499	-3 826		863	-2 464
Primes acquises	7 500 459	2 903 167	467 172	0	-229 479	10 641 319
Produit net bancaire, net du coût du risque						0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			31 447	131 199	-28 716	133 930
Autres produits d'exploitation	-39 390	17 127	-4 096		-1 149	-27 508
Produits des placements	2 556 008	134 832	37 581	13 588	-8 598	2 733 411
Charges des placements	-30 844	-4 985	-13 200	-6 172	9 368	-45 833
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	301 494	22 647	5 235	-521		328 855
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	158 105		7 521	522		166 148
Variation des dépréciations sur placements	-73 830	-6 906	-1 575	0	0	-82 311
Produits des placements nets de charges	2 910 933	145 588	35 562	7 417	770	3 100 270
Charges des prestations des contrats	-8 915 904	-2 209 243	-393 363		195 198	-11 323 312
Produits des cessions en réassurance	-33 679	-252 291	-53 787		229 426	-110 331
Charges des cessions en réassurance	20 341	253 519	54 317		-239 501	88 676
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-13 338	1 228	530	0	-10 075	-21 655
Charges d'exploitation bancaire						0
Charges des autres activités			-30 534	-66 552	1 078	-96 008
Frais d'acquisition des contrats	-496 794	-448 461	-67 288		24 660	-987 883
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés						0
Frais d'administration	-345 207	-114 164	-18 237		51 241	-426 367
Autres produits opérationnels courants	165	3 232	9 846	707	-4 829	9 121
Autres charges opérationnelles courantes	4		-10 900	-334	1 302	-9 928
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	600 928	298 474	20 139	72 437	1	991 979
Autres produits opérationnels	970	1 541	1 797	45 974		50 282
Autres charges opérationnelles	-1 350	-3 929	-1 372	-37 764	-1	-44 416
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	600 548	296 086	20 564	80 647	0	997 845
Charge de financement	7 497		-359			7 138
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		7 065	38 309			45 374
Impôt sur les résultats	-187 699	-103 122	-3 091	-12 414		-306 326
Résultat après impôt des activités discontinues						0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	420 346	200 030	55 423	68 233	0	744 031
Intérêts minoritaires		-6 914	-265	-149		-7 329
Résultat net (part du groupe)	420 346	193 115	55 158	68 083		736 703

5.7 Notes relatives au bilan

5.7.1 Écarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2016
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
Total	289 513	0	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France						
Non vie France						
International	-133 497					-133 497
Autres	-19 208					-19 208
Total	-152 705	0	0	0	0	-152 705
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non vie France	1 206					1 206
International	70 734					70 734
Autres	26 402					26 402
Total	136 808	0	0	0	0	136 808

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2015
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non vie France	1 206					1 206
International	170 162	34 069				204 231
Autres	45 610					45 610
Total	255 444	34 069	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France						
Non vie France						
International	-133 497					-133 497
Autres	-19 208					-19 208
Total	-152 705	0	0	0	0	-152 705
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non vie France	1 206					1 206
International	36 665	34 069				70 734
Autres	26 402					26 402
Total	102 739	34 069	0	0	0	136 808

La décomposition des écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette		
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	1 205	1 205
PROCOURTAGE SAS	183	183
ACM VIE SA	38 467	38 467
FONCIÈRE MASSENA SA	26 219	26 219
PARTNERS ASSURANCES SA	4 999	4 999
AMGEN SEGUROS SA	52 986	52 986
AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS Y REASEGUROS SA	11 553	11 553
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	1 196	1 196
Total	136 808	136 808

5.7.2 Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2016
Valeurs des portefeuilles	44 658	712		45 370
Fonds de commerce	14 629	68		14 697
Droit au bail	1 833			1 833
Concessions et droits similaires	1 926	125		2 051
Autres	20 022	696		20 718
Valeur brute	83 069	1 601	0	84 670
Amortissements valeurs de portefeuilles	-25 854	-4 106		-29 960
Fonds de commerce	-2 341	-146	841	-1 646
Droit au bail				
Concessions et droits similaires	-1 834	-55		-1 889
Autres	-19 413	-945		-20 358
Amortissements et dépréciations	-49 442	-5 252	841	-53 853
Autres immobilisations incorporelles nettes	33 626	-3 651	841	30 816

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2015
Valeurs des portefeuilles	44 658			44 658
Fonds de commerce	10 490	4 139		14 629
Droit au bail	2 003		-170	1 833
Concessions et droits similaires	1 874	52		1 926
Autres	19 503	519		20 022
Valeur brute	78 529	4 710	-170	83 069
Amortissements valeurs de portefeuilles	-21 749	-4 105		-25 854
Fonds de commerce	-548	-1 793		-2 341
Droit au bail				
Concessions et droits similaires	-1 735	-99		-1 834
Autres	-19 315	-98		-19 413
Amortissements et dépréciations	-43 347	-6 095	0	-49 442
Autres immobilisations incorporelles nettes	35 181	-1 385	-170	33 626

5.7.3 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Variation de périmètre	Hausses / Diminutions Dotations / Reprises	Écart de conversion	Autres variations	31/12/2016
Valeur brute	1 871 383		25 563			1 896 946
Amortissements et dépréciations	-245 318		-15 900			-261 218
Valeur nette des immeubles de placement	1 626 065	0	9 663	0	0	1 635 728

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Variation de périmètre	Hausses / Diminutions Dotations / Reprises	Écart de conversion	Autres variations	31/12/2015
Valeur brute	1 877 209		-5 826			1 871 383
Amortissements et dépréciations	-217 294		-28 024			-245 318
Valeur nette des immeubles de placement	1 659 915	0	-33 850	0	0	1 626 065

5.7.4 Juste valeur des immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur au bilan	1 635 728	1 626 065
Valeur de marché	2 591 405	2 409 269
Plus ou moins-value nette sur immeubles de placement	955 677	783 204

5.7.5 Placements financiers par nature

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	12 063 697	12 063 697
Placements financiers - immobiliers	459 474	459 474
Obligations et autres titres à revenus fixes	64 816 981	64 816 981
Actifs disponibles à la vente	77 340 152	77 340 152
Placements financiers - immobiliers	345 890	345 890
Obligations et autres titres à revenus fixes	13 319 577	14 624 588
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	13 665 467	14 970 478
Actions et autres titres à revenus variables	5 172 827	5 172 827
Placements financiers - immobiliers	248 242	248 242
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 338 597	1 338 597
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	6 759 667	6 759 667
Prêts et créances	1 981 239	1 981 239
Placements financiers	99 746 525	99 070 297
Immobiliers de placement	1 635 728	2 591 405
Instruments dérivés	3 143	3 143
Placements du fonds général (A)	101 385 396	101 664 845
Placements des contrats en unités de compte (B)	7 756 453	7 756 453
Total (A) + (B)	109 141 849	109 421 298

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	10 676 932	10 676 932
Placements financiers - immobiliers	54 483	54 483
Obligations et autres titres à revenus fixes	62 891 735	62 891 735
Actifs disponibles à la vente	73 623 150	73 623 150
Placements financiers - immobiliers	86 854	113 771
Obligations et autres titres à revenus fixes	14 103 185	15 369 746
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	14 190 039	15 483 517
Actions et autres titres à revenus variables	4 065 487	4 065 487
Placements financiers - immobiliers	44 314	44 314
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 565 996	1 565 996
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	5 675 797	5 675 797
Prêts et créances	1 544 198	1 544 198
Placements financiers	95 033 184	94 782 464
Immobiliers de placement	1 626 065	2 409 269
Instruments dérivés	6 858	6 858
Placements du fonds général (A)	96 666 107	97 198 591
Placements des contrats en unités de compte (B)	6 959 501	6 959 501
Total (A) + (B)	103 625 608	104 158 092

Les placements financiers en unités de compte se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
	Valeur nette	Valeur nette
Placements immobiliers	56 002	24 160
Valeurs amortissables et assimilées	1 714	2 807
Actions	575 565	2 432
OPCVM actions	3 079 561	3 080 835
OPCVM obligataires	2 194 419	2 173 695
Autres OPCVM	1 849 191	1 675 573
Total	7 756 453	6 959 501

5.7.6 Instruments financiers comptabilisés au coût

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes, en raison de l'évolution des conditions de marchés ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des instruments financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur un marché actif ;
- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1 ;
- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Les caractéristiques de ces niveaux de juste valeur sont détaillées dans le paragraphe sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers (« Hiérarchie de la juste valeur »).

	31/12/2016		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	1 981 239	1 981 239	0	1 981 239	0
Prêts	36 845	36 845		36 845	
Avances et dépôts	433 938	433 938		433 938	
Autres prêts et créances	1 510 456	1 510 456		1 510 456	
Créances de réassurance	255 355	255 355	0	0	255 355
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	250 703	250 703			250 703
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	4 652	4 652			4 652
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 753	109 753	0	109 753	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 753	109 753		109 753	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 665 467	14 970 478	14 970 478	0	0
Placements financiers - immobiliers	345 890	345 890	345 890		
Effets publics et valeurs assimilées	7 549 959	8 679 432	8 679 432		
Obligations et autres titres à revenus fixes	5 769 617	5 945 156	5 945 156		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 011 814	17 316 825	14 970 478	2 090 992	255 355

	31/12/2015		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	1 544 198	1 544 198	0	1 544 198	0
Prêts	100 901	100 901		100 901	
Avances et dépôts	452 853	452 853		452 853	
Autres prêts et créances	990 444	990 444		990 444	
Créances de réassurance	213 217	213 217	0	0	213 217
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	207 561	207 561			207 561
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	5 656	5 656			5 656
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 364	84 364	0	84 364	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 364	84 364		84 364	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 190 039	15 483 517	15 456 562	26 955	0
Placements financiers - immobiliers	86 854	113 771	86 816	26 955	
Effets publics et valeurs assimilées	8 690 337	9 759 144	9 759 144		
Obligations et autres titres à revenus fixes	5 412 848	5 610 602	5 610 602		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 031 818	17 325 296	15 456 562	1 655 517	213 217

5.7.7 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	31/12/2016			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs disponibles à la vente	74 169 626	2 258 014	912 511	77 340 152
Actions et autres titres à revenus variables	10 239 415	952 392	871 890	12 063 697
Placements financiers - immobiliers	1 970	416 883	40 621	459 474
Obligations et autres titres à revenus fixes	63 928 241	888 740		64 816 981
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	5 247 562	1 512 105	0	6 759 667
Actions et autres titres à revenus variables	4 547 742	625 085		5 172 827
Placements financiers - immobiliers		248 242		248 242
Obligations et autres titres à revenus fixes	699 819	638 778		1 338 597
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	6 666 102	1 090 351	0	7 756 453
Actions et autres titres à revenus variables	575 565			575 565
Placements financiers - immobiliers				0
Obligations et autres titres à revenus fixes	6 043 279	1 081 607		7 124 886
Immobilier de placement UC	47 258	8 744		56 002
Instruments dérivés	0	3 143	0	3 143
Total des actifs évalués à la juste valeur	86 083 289	4 863 613	912 511	91 859 415
Transferts issus du Niveau 1		1 102 023		1 102 023
Transferts issus du Niveau 2	15 508			15 508
Transferts issus du Niveau 3				0
Total des transferts vers chacun des niveaux	15 508	1 102 023	0	1 117 531

	31/12/2015			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	71 424 642	1 388 105	810 403	73 623 150
Actions et autres titres à revenus variables	9 381 823	484 706	810 403	10 676 932
Placements financiers - immobiliers	2 431	52 052		54 483
Obligations et autres titres à revenus fixes	62 040 388	851 347		62 891 735
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	4 592 538	1 083 259	0	5 675 797
Actions et autres titres à revenus variables	3 573 725	491 762		4 065 487
Placements financiers - immobiliers		44 314		44 314
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 018 813	547 183		1 565 996
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	5 818 278	1 141 223	0	6 959 501
Actions et autres titres à revenus variables	2 432			2 432
Placements financiers - immobiliers				0
Obligations et autres titres à revenus fixes	5 800 073	1 132 836		6 932 909
Immobilier de placement UC	15 772	8 388		24 160
Instruments dérivés	0	6 858	0	6 858
Total des actifs évalués à la juste valeur	81 835 457	3 619 446	810 403	86 265 306
Transferts issus du Niveau 1		667 028		667 028
Transferts issus du Niveau 2	5 017			5 017
Transferts issus du Niveau 3				0
Total des transferts vers chacun des niveaux	5 017	667 028	0	672 044

5.7.8 Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions et autres titres à revenus variables	Obligations et autres titres à revenus fixes	Total des actifs disponibles à la vente
Solde au 31 décembre 2015	810 403		810 403
Gains et pertes de la période :	70 242		70 242
- Comptabilisés par résultat	70 242		70 242
- Comptabilisés par capitaux propres			0
Achats de la période		40 621	40 621
Ventes de la période	-8 755		-8 755
Émissions de la période			0
Dénouements de la période			0
Transferts			0
- vers niveau 3			0
- hors niveau 3			0
Variation de périmètre			0
Solde au 31 décembre 2016	871 890	40 621	912 511

5.7.9 Exposition aux risques souverains

L'exposition à la dette souveraine correspond à la valeur au bilan avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Espagne	1 016 690	982 765
Grèce		
Irlande	82 840	83 863
Italie	1 949 822	1 991 131
Portugal		
Total exposition	3 049 352	3 057 760

Le tableau ci-dessus reprend les expositions directes. Les expositions indirectes du GACM SA sont non significatives.

5.7.10 Échéancier du portefeuille obligataire

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 409 076	18 127 044	42 280 860	64 816 980
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	4 621 776	2 870 049	5 827 752	13 319 577
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	324 133	650 519	363 945	1 338 597
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	9 354 986	21 647 611	48 472 558	79 475 155

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	5 752 545	17 897 270	39 241 920	62 891 735
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	5 284 087	2 254 722	6 564 376	14 103 185
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	292 909	558 052	715 034	1 565 996
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	11 329 542	20 710 044	46 521 330	78 560 916

5.7.11 Portefeuille obligataire par type d'émetteur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	19 232 261	24 836 646	19 842 759	905 314	64 816 980
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 130 327	8 394 855	794 394		13 319 577
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option		1 182 680	152 826	3 091	1 338 597
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	23 362 588	34 414 181	20 789 980	908 405	79 475 155

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	22 266 054	24 004 516	15 844 749	776 415	62 891 735
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 748 397	8 075 727	279 060		14 103 185
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	458	1 417 971	143 440	4 127	1 565 996
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	28 014 909	33 498 215	16 267 250	780 542	78 560 916

5.7.12 Provision pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2016
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	-1 598 045			100 953		35	-1 497 057
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	-37 052			12 304		1 877	-22 871
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	-1 635 097	0	0	113 257	0	1 912	-1 519 928
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)							
Dépréciations sur prêts et créances							
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépréciations	-1 635 097	0	0	113 257	0	1 912	-1 519 928

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2015
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	-1 678 909		-850	81 714			-1 598 045
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	-36 899		-153				-37 052
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	-1 715 808	0	-1 003	81 714	0	0	-1 635 097
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)							
Dépréciations sur prêts et créances							
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépréciations	-1 715 808	0	-1 003	81 714	0	0	-1 635 097

5.7.13 Instruments dérivés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur de marché		Valeur de marché	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Swaps de taux d'intérêt	3 032		6 504	
Options de taux				
Caps, floors, collars	111		354	
Instruments de taux d'intérêt	3 143	0	6 858	0
Dérivés sur actions et indices boursiers				
Autres				
Autres instruments	0	0	0	0
Total instruments dérivés de transaction	3 143	0	6 858	0

5.7.14 Investissements dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écart d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
ACMN IARD	38 820	7 065		9 210	49,00%
RMA	101 942	33 447		9 587	22,02%
ASTREE	17 640	1 786		1 074	30,00%
NELB	20 649	3 075			49,00%
Total	179 051	45 374	0	19 871	

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écart d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
ACMN IARD	40 653	10 321		7 301	49,00%
RMA	79 625	14 123		13 622	22,02%
ASTREE	18 503	1 635		902	30,00%
Total	138 781	26 079	0	21 825	

5.7.15 Part des cessionnaires et des récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour primes non acquises	-5 230	-6 603
Provisions pour sinistres à payer	-75 461	-115 218
Prévisions de recours à encaisser	1 038	551
Provisions pour risques croissants	-134 398	-131 152
Provisions mathématiques de rentes	-91 152	-30 132
Autres provisions techniques	-4	-4
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie	-305 207	-282 558
Provisions d'assurance-vie	-559	-619
Provisions pour sinistres à payer	-13 764	-13 347
Provision pour participation aux bénéfices	-11	-24
Autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance-vie	-14 334	-13 990
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	0	0
Total part des cessionnaires dans les passifs	-319 541	-296 548

5.7.16 Autres immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2016
Valeur brute	168 632		9 875	-2 705			175 802
Amortissements et dépréciations	-60 452		-5 099	2 827			-62 724
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	108 181	0	4 776	122	0	0	113 079

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2015
Valeur brute	158 756		9 885	-9			168 632
Amortissements et dépréciations	-49 813		-10 639				-60 452
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	108 944	0	-754	-9	0	0	108 181

5.7.17 Frais d'acquisition reportés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Frais d'acquisition reportés sur activité vie	61 899	57 635
Frais d'acquisition reportés sur activité non vie	50 457	45 151
Total frais d'acquisition reportés	112 356	102 786

5.7.18 Actifs et passifs d'impôt courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Créances d'impôt exigible	90 249	8 104
Impôts différés actifs	443 153	412 020
Total actifs d'impôts courants et différés	533 402	420 124
Dettes d'impôt exigible	947	70 776
Impôts différés passifs	741 876	668 668
Total passifs d'impôts courants et différés	742 823	739 444

Les net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Impôts différés sur résultat	216 432	183 986
Décalages temporaires comptables-fiscaux	26 519	7 295
Annulation des provisions	185 919	170 548
Autres	3 994	6 142
Impôts différés sur réserves latentes	-513 833	-439 412
Actifs disponibles à la vente	-507 191	-429 203
Participation aux bénéficiaires sur réserves AFS	-773	-5 522
Autres	-5 870	-4 687
Impôts différés sur résultat et réserves	-1 321	-1 222
Total impôts différés	-298 723	-256 648

5.7.19 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur les assurés	142 432	114 747
Primes acquises non émises	87 609	82 725
Autres créances	19 234	8 940
Créances sur les cédantes	1 428	1 149
Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance acceptée	250 703	207 561

5.7.20 Créances nées des opérations de cession en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	4 623	5 521
Autres créances sur opérations de réassurance	29	135
Total créances nées d'opérations de cession en réassurance	4 652	5 656

5.7.21 Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
	Valeur nette	Valeur nette
Fournisseurs	196	430
Clients	9 794	12 968
Créances sur personnel	94	38
États, organismes sociaux	152 292	124 155
Associés	-2	74
Dividendes à recevoir		
Débiteurs divers	103 340	61 240
Produits à recevoir	1 925	3 096
Autres comptes de régularisation	1 465	1 469
Charges constatées d'avance	270	4 012
Intérêts courus et non échus	17 059	15 723
Total	286 433	223 205

5.7.22 Capital social

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31/12/2016

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	38 114 772	52,81%	52,81%
ADEPI	14 812 172	20,52%	20,52%
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	5 920 499	8,20%	8,20%
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	6,00%	6,00%
CFCM Océan	2 307 412	3,20%	3,20%
CRCM Anjou	1 499 147	2,08%	2,08%
CRCM Centre	1 184 093	1,64%	1,64%
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,28%	1,28%
CRCM Ile de France	558 386	0,77%	0,77%
CRCM Normandie	547 203	0,76%	0,76%
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,69%	0,69%
CCM Sud Est	445 061	0,62%	0,62%
CRCM Méditerranée	435 034	0,60%	0,60%
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,42%	0,42%
CFCM Nord Europe	294 878	0,41%	0,41%
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	0,00%	0,00%
Divers	2	0,00%	0,00%
Total	72 180 191	100,00%	100,00%

MOUVEMENTS DE CAPITAL DE GACM SA

Aucun mouvement de capital n'a été effectué au cours de l'exercice 2016.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Le GACM SA n'a émis aucune action de préférence.

5.7.23 Résultat par action

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net part du groupe de la période (en milliers d'euros)	736 703	725 671
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	72 180 191	72 180 191
Résultat par action* (en euros)	10,21	10,05

* identique au Résultat dilué.

5.7.24 Dividende

	31/12/2016	31/12/2015
Dividende net par action (en euros)	3,50	3,50
Dividende global (en milliers d'euros)	252 631	252 631

5.7.25 Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2016
Risques	6 529		-1 065		5 464
Contentieux clients	2 630	577	-221		2 986
Engagements sociaux	42 288	2 820	-277		44 831
Redressement fiscal					
Total	51 447	3 397	-1 563	0	53 281

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2015
Risques	13 650	280	-7 401		6 529
Contentieux clients	3 358		-728		2 630
Engagements sociaux	43 172	913	-1 797		42 288
Redressement fiscal	101		-101		
Total	60 281	1 193	-10 027	0	51 447

5.7.26 Dettes de financement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dettes relatives aux sociétés du groupe	1 185 408	398 291
Dettes relatives aux sociétés avec lien de participation	109	109
Dettes relatives aux autres activités	12 747	12 497
Autres	5 299 435	5 934 778
Total *	6 497 699	6 345 675

* Il s'agit essentiellement de dettes à court terme et non exposées au risque de taux, représentant les opérations de mises en pension.

5.7.27 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	292 309	5 230	287 079
Provisions pour sinistres à payer	2 536 747	75 461	2 461 286
Provisions pour participation aux bénéfices	4 575		4 575
Provisions mathématiques de rentes	294 523	91 152	203 371
Provisions pour risques croissants	374 400	134 398	240 002
Prévisions de recours à encaisser	-123 344	-1 038	-122 306
Provisions pour risque en cours	24 978		24 978
Autres provisions techniques	2 628	4	2 624
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	3 406 816	305 207	3 101 609
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéfices			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance-vie	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats d'assurance	3 406 816	305 207	3 101 609

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	284 897	6 603	278 294
Provisions pour sinistres à payer	2 317 914	115 218	2 202 696
Provisions pour participation aux bénéfices	4 439		4 439
Provisions mathématiques de rentes	265 029	30 132	234 897
Provisions pour risques croissants	262 802	131 152	131 650
Prévisions de recours à encaisser	-115 828	-551	-115 277
Provisions pour risque en cours	8 677		8 677
Autres provisions techniques	2 214	4	2 210
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	3 030 144	282 558	2 747 586
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéfices			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance-vie	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats d'assurance	3 030 144	282 558	2 747 586

5.7.28 Passifs relatifs aux contrats financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	3 414 456		3 414 456
Provisions mathématiques épargne	65 967 565		65 967 565
Provisions pour sinistres à payer	778 047	13 764	764 283
Provisions pour participation aux bénéfices	3 646 202	11	3 646 191
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	3 167 722		3 167 722
Provisions globale de gestion	90 606		90 606
Provisions mathématiques de rente	542 041		542 041
Autres provisions techniques	2 079	559	1 520
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	74 440 996	14 334	74 426 662
Provisions mathématiques			
Provisions pour sinistres à payer			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré avec participation discrétionnaire	7 723 513		7 723 513
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	7 723 513		7 723 513
Total passifs techniques des contrats financiers	82 164 509	14 334	82 150 175

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	3 167 841		3 167 841
Provisions mathématiques épargne	64 855 017		64 855 017
Provisions pour sinistres à payer	752 806	13 347	739 459
Provisions pour participation aux bénéfices	2 546 238	24	2 546 214
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	2 295 842		2 295 842
Provisions globale de gestion	92 506		92 506
Provisions mathématiques de rente	493 792		493 792
Autres provisions techniques	1 842	619	1 223
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	71 910 042	13 990	71 896 052
Provisions mathématiques			
Provisions pour sinistres à payer			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré avec participation discrétionnaire	6 953 425		6 953 425
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	6 953 425		6 953 425
Total passifs techniques des contrats financiers	78 863 467	13 990	78 849 477

5.7.29 Participation aux bénéfices différée nette

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat	358 812	291 418
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par réserves (titres disponibles à la vente)	8 016 813	7 060 926
Participation aux bénéfices différée - autres retraitements		
Total participation aux bénéfices différée passive	8 375 626	7 352 344

5.7.30 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
	Valeur nette	Valeur nette
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Assurés	12 480	18 059
Intermédiaires	49 912	38 432
Coassureurs	26	26
Autres dettes	13 587	9 943
Sous-total	76 005	66 460
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Cédantes	1 338	931
Intermédiaires	3	
Sous-total	1 341	931
Total	77 346	67 391

5.7.31 Dettes nées des opérations de cession en réassurance

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants des cessionnaires	8 341	11 385
Dépôts espèces	186 565	180 407
Total	194 906	191 792

5.7.32 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes de personnel	29 757	28 762
État, organismes sociaux	129 876	74 127
Charges à payer	17 453	18 154
Créditeurs divers	55 483	72 867
Dettes fournisseurs	25 336	5 942
Autres dettes	246 265	155 816
Total	504 170	355 668

5.8 Notes relatives au compte de résultat

5.8.1 Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation	Variation
	Valeur brute	Valeur brute	2016 / 2015	Proforma
Épargne	6 050 422	6 157 557	-1,7%	-1,9%
Retraite	237 086	201 108	17,9%	17,9%
Épargne / Retraite	6 287 508	6 358 665	-1,1%	-1,2%
Temporaire	213 151	203 944	4,5%	4,2%
Vie entière	62 876	58 738	7,1%	7,0%
Dépendance	32 530	31 969	1,8%	1,8%
Garantie des accidents de la vie (GAV)	56 670	47 768	18,6%	12,9%
Santé	788 419	752 958	4,7%	4,7%
Emprunteur	1 310 890	1 270 192	3,2%	3,2%
Autres prévoyances	130 997	125 497	4,4%	4,4%
Prévoyance / Santé / Emprunteur	2 595 533	2 491 065	4,2%	4,0%
Habitation	515 137	475 255	8,4%	4,8%
Automobile	947 570	823 000	15,1%	4,1%
Protection juridique	56 513	41 122	37,4%	6,6%
Autres	232 196	197 847	17,4%	5,8%
Assurance dommages	1 751 416	1 537 223	13,9%	4,6%
Cautions	5 411	6 099	-11,3%	-11,3%
Acceptations	3 916	6 549	-40,2%	-40,2%
Total des primes émises	10 643 783	10 399 602	2,3%	0,9%
dont primes émises assurance-vie	7 603 473	7 629 962		
dont primes émises assurance non vie	3 040 310	2 769 640		

5.8.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires 2016	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance-vie	7 421 474	3 784	27 244	14 638	132 047	1 148	927	2 190	21		7 603 473
Assurance non vie	2 673 780	1 542	56 304	1 998	305 973	436	79	156	3	39	3 040 310
Total	10 095 254	5 326	83 548	16 636	438 020	1 584	1 006	2 346	24	39	10 643 783

Chiffre d'affaires 2015	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance-vie	7 438 616	17 587	28 739	15 155	125 967	1 092	1 425	1 353	27		7 629 961
Assurance non vie	2 563 888	1 566	52 303	2 126	149 075	404	95	136	5	43	2 769 641
Total	10 002 504	19 153	81 042	17 281	275 042	1 496	1 520	1 489	32	43	10 399 602

5.8.3 Produits des placements nets de charges des placements

	31/12/2016					Total
	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes de reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	258 117	-149		-807	522	257 683
Actifs disponibles à la vente	2 287 499	-7 584	191 985	-79 443		2 392 457
Actifs détenus à des fins de transaction	70 345		7 258		165 626	243 229
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	194		134 673	35		134 902
Immeubles de placement	10 339		32	-2 091		8 280
Prêts et créances	20 045	-4 875	0	-5		15 165
Instruments dérivés	713		-3 472			-2 759
Investissements dans les entreprises associées	19 802					19 802
Autres	66 357	-33 225	-1 621			31 511
Total	2 733 411	-45 833	328 855	-82 311	166 148	3 100 270

	31/12/2015					Total
	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes de reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	478 355		35 948			514 303
Actifs disponibles à la vente	2 103 027	-5 315	485 944	-120 369		2 463 286
Actifs détenus à des fins de transaction	45 095		5 614		328 274	378 983
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	243		134 594			134 837
Immeubles de placement	10 516		65 249	-5 162		70 603
Prêts et créances	15 462	-3 794		-30		11 637
Instruments dérivés	217		-351			-134
Investissements dans les entreprises associées	23 596			-27		23 569
Autres	66 121	-21 534	1 864			46 451
Total	2 742 632	-30 644	728 862	-125 589	328 274	3 643 534

5.8.4 Charges de prestation des contrats

	31/12/2016			Total
	Contrats d'assurance- vie France	Contrats d'assurance non-vie France	Contrats d'assurance international	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	-5 332 285	-1 678 084	-355 037	-7 365 406
Variations des provisions d'assurance	-2 379 581	-355 105	-21 906	-2 756 592
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	-1 193 029	4 121	86	-1 188 822
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	-11 018	-8 714		-19 732
Variations des autres provisions techniques		6 990	250	7 240
Total	-8 915 913	-2 030 792	-376 607	-11 323 312

	31/12/2015			Total
	Contrats d'assurance- vie France	Contrats d'assurance non-vie France	Contrats d'assurance international	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	-4 781 366	-1 883 833	-271 516	-6 936 715
Variations des provisions d'assurance	-3 938 209	-663 918	-10 384	-4 612 511
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	135 342	-7 885	19	127 476
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	1 082	-1 687		-605
Variations des autres provisions techniques		2 642	176	2 818
Total	-8 583 151	-2 554 681	-281 705	-11 419 537

5.8.5 Charges de gestion

Par destination

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			
	Vie France	Non vie France	International	Total
Frais d'acquisition ou assimilés	-496 626	-447 951	-43 306	-987 883
Frais de gestion des sinistres	-23 973	-129 754	-17 008	-170 735
Frais de gestion des placements	-7 667	-658	-2 714	-11 039
Frais d'administration	-345 206	-65 049	-16 112	-426 367
Autres charges techniques	-41 476	-47 381	-4 395	-93 252
Total	-914 948	-690 793	-83 535	-1 689 276

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			
	Vie France	Non vie France	International	Total
Frais d'acquisition ou assimilés	-513 563	-439 371	-13 799	-966 733
Frais de gestion des sinistres	-30 517	-149 375	-11 937	-191 829
Frais de gestion des placements	-7 375	-632	-2 495	-10 502
Frais d'administration	-296 581	-38 768	-14 122	-349 471
Autres charges techniques	-41 809	-42 319	-785	-84 913
Total	-889 845	-670 465	-43 138	-1 603 448

Par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			
	Vie France	Non vie France	International	Total
Commissions	-784 237	-408 639	-34 092	-1 226 968
Frais de gestion	-129 673	-281 611	-57 696	-468 980
Autres	-1 038	-543	8 253	6 672
Total	-914 948	-690 793	-83 535	-1 689 276

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			
	Vie France	Non vie France	International	Total
Commissions	-764 303	-394 060	-11 193	-1 169 556
Frais de gestion	-124 578	-275 756	-39 899	-440 233
Autres	-964	-649	7 954	6 341
Total	-889 845	-670 465	-43 138	-1 603 448

5.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016					31/12/2015				
	Mazars	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total	Mazars	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	989	128	206	176	1 499	976		296	154	1 426
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	13				13				43	43
Total	1 002	128	206	176	1 512	976	0	296	197	1 469

5.8.7 Produits et charges nets des cessions en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			
	Vie France	Non-vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	-31 179	-74 858	-4 294	-110 331
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	13 778	-7 662	4 757	10 873
Autres provisions techniques cédées		63 776	-14	63 762
Commissions reçues des réassureurs	6 563	7 050	428	14 041
Résultat net des cessions en réassurance	-10 838	-11 694	877	-21 655

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			
	Vie France	Non-vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	-30 551	-74 941	-5 196	-110 688
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	13 794	33 300	2 490	49 584
Autres provisions techniques cédées		14 141	-57	14 084
Commissions reçues des réassureurs	6 130	6 198	867	13 195
Résultat net des cessions en réassurance	-10 627	-21 302	-1 896	-33 825

5.8.8 Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants	-336 022	-429 990
Impôts différés	29 696	12 248
Total	-306 326	-417 742

5.8.9 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 004 983
Charge d'impôt théorique	34,43%	346 016
Plus-values à long terme de cessions de titres non consolidés	-1,23%	-12 405
Dividendes groupe	-1,12%	-11 212
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	-0,47%	-4 678
Impôt différé passif sur restructuration du pôle immobilier	-1,16%	-11 625
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	0,33%	3 310
Autres	-0,31%	-3 080
Impôt effectif	30,48%	306 326

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 124 741
Charge d'impôt théorique	38,00%	427 402
Plus-values à long terme de cessions de titres non consolidés	-1,05%	-11 839
Dividendes groupe	0,23%	2 567
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	-0,28%	-3 182
Impôt différé passif sur restructuration du pôle immobilier	-0,50%	-5 647
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	-0,42%	-4 691
Effet baisse du taux d'impôt différé	1,09%	12 235
Autres	0,08%	897
Impôt effectif	37,14%	417 742

5.9 Effectifs

<i>(Effectifs en équivalent temps plein)</i>	31/12/2016	31/12/2015
France	2 401	2 322
International	926	962
Total	3 327	3 284

5.10 Avantages au personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture 2015	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert mobilité	Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels Hyp. démog.	Variation des écarts actuariels d'expérience	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2016
Engagements	30 158	594		1 394	-461	2 187	-456	94	-1 493		32 018
Contrats d'assurance	19 078		377		-20	-30			-620	1 969	20 754
Provisions	11 319	226	-4	154	-454	681	0	116	-860	-55	11 122

Le tableau ci-dessous détaille les actifs affectés à la couverture des avantages au personnel :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	En %	Montant	En %	Montant
Actions	2%	532	2%	482
Obligations	90%	21 450	95%	19 997
Immobilier				
Autres actifs	8%	1 823	3%	528
Total	100%	23 805	100%	21 008

5.11 Engagements donnés et reçus

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements reçus	5 454 454	4 245 407
Cautions bancaires garantissant des prêts	541 500	538 500
Engagements reçus sur actifs (caps, floors, reverse repo, swap)	4 810 206	3 650 000
Engagements sur actifs immobiliers	102 263	56 907
Avals et cautions	485	
Engagements donnés	1 467 682	1 130 136
Engagements sur actifs ou revenus	1 311 025	893 204
Nantissements	21 225	20 505
Engagements sur actifs immobiliers	109 391	56 907
Engagements à terme		152 001
Avals et cautions		223
Autres engagements donnés	26 041	7 296
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	96 756	91 538

5.12 Périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2016		31/12/2015	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Société mère						
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
Sociétés d'assurance						
ACMN IARD SA	France	MEE	49%	49%	49%	49%
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96%	96%	96%	96%
ACM VIE, Société d'Assurance Mutuelle	France	Entreprise combinée	100%		100%	
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ICM LIFE SA	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
MTRL « Mutuelle de la Région Lyonnaise »	France	Entreprise combinée	100%		100%	
ASTREE SA	Tunisie	MEE	30%	30%	30%	30%
Royale Marocaine d'Assurance SA	Maroc	MEE	22%	22%	22%	22%
PARTNERS ASSURANCES SA	Belgique	Globale (IG)	51%	51%	100%	100%
NELB "NORTH EUROPE LIFE BELGIUM" SA	Belgique	MEE	49%	49%	0%	0%
SÉRÉNIS VIE SA	France	Fusion avec ACM VIE S.A.	0%	0%	100%	100%
ACM RÉ SA	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA	Espagne	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%
AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ATLANTIS, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Fusion avec AMGEN SEGUROS	0%	0%	100%	100%
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	88%	90%	88%	90%
AMGEN SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
Autres sociétés						
GACM ESPAÑA SA	Espagne	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AMDIF SL	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ACM SERVICES SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PROCOURTAGE SAS	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GIE ACM	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ATLANTIS ASESORES SL	Espagne	Globale (IG)	80%	80%	80%	80%
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
AGRUPACIÓN PENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Espagne	Globale (IG)	80%	80%	80%	80%
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA	Espagne	Globale (IG)	60%	60%	60%	60%
VOY MÉDIACIÓN SA	Espagne	Globale (IG)	90%	88%	90%	88%
Sociétés immobilières						
SCI ACM	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FONCIÈRE MASSENA SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

5.13. Gestion des risques

5.13.1 Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de tarification ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, la société souscrit tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

À noter les risques suivants : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour de quatre principaux piliers :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification : assurances de personne, assurance collective, épargne ;
- le contrôle de gestion qui assure tout le reporting et les analyses de fond permettant de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction actuariat qui a finalement pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription.

5.13.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques

financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique d'investissement du groupe auquel appartient la société et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- le risque de liquidité.

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le risk-management financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le risk management financier ;
- le service de contrôle des risques financiers (CRF), qui s'assure, à posteriori, du respect des limites fixées.

La sensibilité des capitaux propres IFRS aux paramètres de marché a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- une hausse de taux de 100 points de base ;
- une baisse des taux de 50 points de base, compte tenu du niveau très faible des taux à fin 2016 ;
- une hausse des cours actions de 10 % ;
- une baisse des cours actions de 10 %.

Sur la base de ces simulations, et compte tenu du mécanisme des participations aux bénéfices différées appliquée aux actifs en représentation des portefeuilles de contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire, il s'avère que les capitaux propres IFRS ne dévient pas de plus de 10 % par rapport aux fonds propres IFRS publiés.

5.13.3 Gestion du capital

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur 5 exercices pour toutes les sociétés d'assurance et pour les comptes consolidés du GACM SA.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complétés par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage dans un scénario défavorable par rapport au résultat net du scénario central ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Comme mentionné au paragraphe 3 de l'annexe aux comptes, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel présente pour la première fois des comptes consolidés selon le référentiel IFRS tel que adapté dans l'Union Européenne. Dans ce cadre et conformément aux textes, il est présenté un bilan d'ouverture établi selon le même référentiel, ainsi que l'ensemble des informations rétrospectives.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel que adapté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous vous informons que les comptes comparatifs au 31 décembre 2015 n'ont pas fait l'objet d'une certification de notre part.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos

appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Groupe, sont estimés en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans l'annexe, au chapitre « 5.2. Principes et méthodes comptables » et dans la note explicative « 5.7.27 et 5.7.28 Passif technique relatif des contrats » sur les postes du bilan.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre Groupe ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- Votre groupe détaille dans la note « 5.2. Principes et méthodes comptables » au paragraphe « 5.2.5. Placements financiers » et dans les notes explicatives 5.7.5 à 5.7.11 sur les postes du bilan les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers en fonction de leur classification.

Nous avons examiné le caractère approprié de la valorisation des actifs financiers et des dépréciations constatées, ainsi que de l'information donnée dans les notes mentionnées ci-dessus.

Nous avons, en outre, vérifié que l'évaluation de la provision pour dépréciation durable était cohérente avec l'intention et la capacité de détention des titres par le Groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre par celui-ci.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces hypothèses.

- La note « 5.3.1. Périmètre et méthode de consolidation » relate les variations opérées durant sur le périmètre de consolidation et notamment les acquisitions et restructurations réalisées. Nous nous sommes assurés que le traitement comptable retenu est conforme aux principes énoncés dans les notes sus-mentionnées ainsi que dans la note « 5.2 Principes et méthodes comptables » et avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur les opérations réalisées et les méthodes retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Strasbourg et Paris,
le 15 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes,

Cabinet Gross-Hugel SA
Claude Karli

Mazars
Antoine Esquieu
Jean-Brice de Turckheim

NOTES



Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Siège social : 34 rue du Wacken - 67906 Strasbourg Cedex 9
Téléphone : 03 88 14 90 90 - Fax : 03 88 14 90 00
<http://rapportannuelacm.fr>